



Actes de la

22^e
Conférence
des **CLI**

Mercredi 8 décembre 2010

**La maîtrise de l'urbanisation autour des INB
Le démantèlement des INB**

Paris

SOMMAIRE

ACCUEIL DES PARTICIPANTS	4
Emmanuel KESSLER, animateur	4
INTRODUCTION.....	4
André-Claude LACOSTE, président de l’Autorité de Sûreté Nucléaire	4
Jean-Claude DELALONDE, président de l’ANCCLI	7
POINTS D’ACTUALITE	10
Jean-Christophe NIEL, directeur général de l’ASN.....	10
Jean-Claude DELALONDE, président de l’ANCCLI	16
Henri REVOL, président du HCTISN.....	19
ÉCHANGES	21
TABLE RONDE N° 1 - LA MAITRISE DE L’URBANISATION AUTOUR DES INB	28
Emmanuel KESSLER	28
Jean-Luc LACHAUME, directeur général adjoint de l’ASN	28
Jérôme GOELLNER, chef du service Risques technologiques de la Direction générale de la prévention des risques (MEDDTL).....	31
Alexis CALAFAT, président de la CLI de Golfech et de l’ARCICEN.....	33
Alain VICAUD, directeur de l’environnement et de la prospective de la direction production ingénierie d’EDF	35
Christine GILLOIRE, fédération France Nature Environnement.....	37
ÉCHANGES	38
TABLE RONDE N° 2 - LA POURSUITE D’EXPLOITATION DES REACTEURS, LA SURVEILLANCE DE L’ENVIRONNEMENT ET L’INFORMATION DU PUBLIC	45
Marie-Pierre COMETS, commissaire de l’ASN	45
Philippe BIETRIX, CLI des Monts d’Arrée	48
Philippe GUIBERTEAU, directeur Assainissement et démantèlement nucléaire au CEA	51
Jean-Paul MINON, directeur général de l’ONDRAF et membre du HCTISN	53

ÉCHANGES	57
CONCLUSION ET CLOTURE DE LA CONFERENCE	62
Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCCLI	62
André-Claude LACOSTE, président de l'ASN.....	62

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Emmanuel KESSLER, animateur

Bienvenue à tous pour cette 22^e conférence des Commissions Locales d'Information, un rendez-vous qui vous est désormais familier et qui s'est étendu, au fil des années. Les CLI ont pris de l'épaisseur par leurs travaux et par le nombre de leurs membres, puisque la Loi sur la Transparence et la Sécurité Nucléaire a occasionné la création d'un certain nombre de CLI. On le voit à travers l'importance du public.

Ce rendez-vous annuel devient pour les CLI, le moment clé de l'année, pour se retrouver, débattre et confronter leurs expériences et leurs travaux. C'est ce que nous allons faire aujourd'hui et j'aurai le plaisir de vous accompagner pour faciliter vos échanges : je suis Emmanuel KESSLER, journaliste à France Info et à la Chaîne Parlementaire Public Sénat.

Nous ferons ce matin un point d'actualité et nous aurons cet après midi deux débats portant sur les thèmes du démantèlement des installations nucléaires et sur la maîtrise de l'urbanisme autour des sites nucléaires.

Tout d'abord, je vais demander à André-Claude LACOSTE, Président de l'Autorité de Sécurité Nucléaire, de nous rejoindre pour ouvrir cette journée.

INTRODUCTION

André-Claude LACOSTE, président de l'Autorité de Sécurité Nucléaire

Bonjour ou bonsoir à tous. Je voudrais aborder un nombre limité de points en ouverture de cette conférence des CLI.

Comme chaque année, nous tenons le rendez-vous que nous nous étions fixé l'année précédente. Je propose d'arrêter une date en décembre 2011 en fin de journée.

Quelques nouveautés cette année :

Nous restons dans le Bois de Boulogne, mais vous avez pu voir que nous changeons de localisation et nous vous demanderons, à la fin de la réunion, de nous faire part de votre sentiment sur ce lieu.

Au plan de l'organisation, nous avons maintenu le principe de tables rondes, mais seulement au nombre de deux, de façon à laisser la place à un élément nouveau, la présentation de points d'actualité au nom de l'ANCCLI, de l'ASN et du HCTISN. Nous vous demanderons aussi si vous êtes satisfaits de cette façon d'aborder des sujets, qui, par définition, ne seront pas abordés au cours des tables rondes.

En dehors de ces éléments nouveaux, cette conférence se caractérise également par des éléments de continuité :

L'ASN avait diffusé l'an dernier, lors de la conférence des CLI, deux guides en cours d'élaboration, l'un relatif aux troisièmes visites décennales des réacteurs 900 MW et à l'implication possible des CLI sur ce sujet, l'autre sur le rapport annuel d'information du public, établi par l'exploitant. Vous aviez émis des remarques à la fois en séance et lors de contacts ultérieurs : vous trouverez dans votre dossier deux versions consécutives de ces documents, qui ont vocation à bouger au fur et à mesure que des éléments nouveaux paraissent pertinents.

Quatrième point à propos de la participation à cette manifestation, l'année 2010 a clairement confirmé l'évolution des CLI pour se mettre en conformité avec les dispositions de la loi TSN. De nouvelles CLI ont été créées et il y a eu un renouvellement des membres dans les CLI plus anciennes. Bienvenue donc aux nouveaux membres et, bien entendu, bienvenue aux membres anciens, qui sont fidèles à cette manifestation.

Je tiens à dire, aussi solennellement que possible, l'importance que l'ASN accorde au bon fonctionnement des CLI, depuis l'origine en 1981. Les CLI sont un élément fondamental de la volonté de transparence et d'information autour des installations nucléaires et de la démocratie voulue par la loi TSN.

Il y a parmi nous des représentants des commissions d'information auprès des installations nucléaires intéressant la Défense. Ces commissions n'ont pas le même statut juridique que les CLI, mais il est tout à fait évident qu'elles partagent bon nombre de leurs préoccupations. C'est pourquoi, en accord avec nos homologues de l'Autorité de Sûreté Nucléaire de Défense, nous avons souhaité les accueillir au sein de cette conférence. Et je suis très heureux qu'un certain nombre d'entre elles ait pu répondre présent à cette manifestation.

Enfin, je salue les autres participants : les membres du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire et, tout particulièrement, le Président REVOL, les exploitants nucléaires, les administrations et toutes les personnes qui ne sont pas membres des CLI et qui nous font le plaisir de participer aujourd'hui à nos travaux.

J'en viens au financement des CLI, qui a été abondamment traité dans la réunion inter-CLI qui vient de s'achever. Ce sujet est d'autant plus intéressant que l'activité et le nombre des CLI vont croissant. Il est clair que, si le nombre des CLI diminuait et si leurs activités allaient en s'étiolant, le problème du financement ne se poserait pas du tout de la même manière.

C'est l'augmentation du nombre et de l'activité des CLI qui provoque une demande accrue de financement : une part du fonctionnement des CLI est liée à l'investissement personnel des individus, y compris sous la forme du bénévolat. Sur le fond, il y a trois sources de financement :

- la part croissante des conseils généraux, qui se sont davantage impliqués dans les CLI suite à leur nouveau statut ;
- le financement venant de l'État, par le biais de l'ASN, mais qui est limité : 600 000 euros pour une petite quarantaine de CLI, c'est très peu ;
- le financement prévu par loi et venant de la taxe sur les INB, qui doit être ouvert.

Nous avons à nouveau conclu qu'il fallait que nous unissions nos efforts pour que cette source potentielle de financement devienne une vraie source de financement alimentant régulièrement les CLI. C'est un sujet tout à fait majeur pour que ce que je crois être un renouveau actuel des CLI se perpétue et se confirme dans les années à venir.

Outre le financement, un certain nombre de sujets extrêmement pratiques doivent être résolus :

- Comment la CLI peut-elle être réellement informée en temps utile, de façon à pouvoir être réactive ?
- Selon quelles modalités des membres des CLI peuvent-ils participer aux inspections de l'ASN ?
- Comment une CLI peut-elle faire assurer des prélèvements ?
- Comment recourir à une expertise ?

Ce sont des questions permanentes, sur lesquelles, à l'évidence, nous aurons à travailler dans l'année à venir.

En ce qui concerne notre programme, les deux tables rondes correspondent à des sujets tout à fait actuels et qui ne sont pas des sujets faciles.

Le premier d'entre eux est l'urbanisation autour des INB. Chacun est bien conscient qu'il y a une tendance à l'urbanisation autour des INB : comment maîtriser ceci, avec le souci très simple d'éviter qu'un jour, par hypothèse, face à un accident grave ou à un incident, nous nous trouvions face à une difficulté pour mettre en œuvre les dispositions destinées à protéger les populations, parce que l'urbanisation n'aura pas été contrôlée.

C'est un sujet difficile sur lequel nous avons commencé à réfléchir lors de notre précédente réunion, sur lequel j'avais indiqué que nous nous concerterions avec les CLI. Cette table ronde permettra de poursuivre une réflexion, qui devra se prolonger au-delà : c'est en effet un sujet difficile et c'est clairement un sujet de long terme.

Le sujet de la seconde table ronde est le démantèlement des INB : la doctrine française consiste à démanteler aussi vite que possible, ce qui signifie que les travaux doivent commencer aussi tôt que possible. Ce sont des travaux qui durent des années : dans quelles conditions, comment et avec quelle information ?

Voilà donc le programme qui nous attend. Vous pourrez émettre vos commentaires grâce à un questionnaire que l'on vous distribuera en fin de séance.

Il me reste simplement à vous souhaiter et à nous souhaiter une journée de travail aussi fructueuse que possible. Je vous remercie.

Emmanuel KESSLER

Merci à vous, Monsieur Lacoste. Vous interviendrez éventuellement au cours des débats et vous en tirerez quelques conclusions en fin de journée.

Sans plus attendre, je laisse la parole à Jean Claude DELALONDE, président de l'ANCCLI, qui prépare chaque année cette journée en collaboration étroite avec l'ASN.

Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCCLI

Monsieur le Président Lacoste, je vous remercie de nous convier à nouveau pour cette journée de contacts entre les représentants des CLI, qui sont venus nombreux, du fait de l'application de la loi TSN de 2006 et de son décret d'application, sorti en 2008.

Nous sommes déjà en 2010, soit quatre ans pour mettre en conformité les commissions locales d'information, qui existaient depuis fort longtemps. Le chiffre 22 - les 22es rencontres des CLI - qui nous rassemble aujourd'hui m'amène à rappeler que les CLI existent depuis 1981. Elles ont beaucoup attendu la loi et son décret d'application et elles sont désormais en « ordre de marche », les présidents de conseils généraux ayant signé les arrêtés constitutifs de ces commissions.

Ces commissions rassemblent beaucoup de monde et fonctionnent sur des bases que nous souhaitons depuis longtemps. Ces bases ont été critiquées quand nous les avons formulées, mais la formule française qui a été mise en place est riche en débats et en diversité.

Se retrouvent en effet dans les CLI :

- des élus, la « démocratie représentative », comme on le dit communément,
- le monde associatif, qui est aussi une forme de démocratie – s'il n'est pas élu au suffrage universel, il est représentatif de la population et en prise directe avec les citoyens, tout autant que les élus -,
- les syndicats, les représentants des salariés dans chacune des installations nucléaires de base et
- les experts sans lesquels nous pourrions peut-être exprimer des sujets de préoccupations, mais pas forcément avoir les bonnes réponses, que celles-ci soient parfois rassurantes ou permettent de relancer le débat.

Tout cela autour des « tables » que constituent les CLI, avec une diversité - sans qu'il y ait forcément d'unanimité – et une forme de consensus en faveur de la sûreté, de la sécurité et de la préoccupation du nucléaire, qui nous rassemble tous ici.

Je voulais vous dire cela en préambule pour rappeler que, si nous devons travailler sur de nouvelles bases, nous travaillons depuis longtemps sur des bases ayant permis de montrer que le modèle français n'est pas « si mauvais que cela » en matière de nucléaire et de réflexion.

Néanmoins, la loi a donné des droits, des devoirs et des responsabilités aux CLI, ainsi qu'à l'autorité de sûreté et aux exploitants, qui sont un certain nombre dans la salle. Je pense qu'il est important de rappeler que nous avons en commun des droits et des devoirs et que travailler ensemble peut permettre de les accomplir ou de les respecter le mieux possible.

La restructuration des CLI est donc terminée, mais nous avons à faire face aujourd'hui à une double contrainte.

Comme l'a rappelé le Président Lacoste, la première contrainte est financière, car tous les financements prévus par la loi ne sont pas en place : je pense au pourcentage de la taxe sur les INB, notamment pour les CLI – elles ne le sont pas toutes - qui sont associatives.

Une réticence s'exprime aujourd'hui au niveau de ces CLI, car nous ressentons grandement les responsabilités qui sont les nôtres, mais ne voyons pas comment nous allons pouvoir les assumer pleinement sans un minimum de budget, qui est aussi le « nerf » de la réflexion et de la discussion. Pour autant, nous ne nous plaignons pas outre mesure.

Dans l'ancienne formule des CLI, pour reprendre un mot d'André-Claude LACOSTE, il y avait des CLI « actives » et des CLI, non pas inactives ou « dormantes », mais peut-être moins actives que d'autres. Aujourd'hui, la loi est là et la responsabilité va imposer à toutes de travailler, de revendiquer, d'expertiser, de se réunir. Or, les moyens financiers qu'André Claude LACOSTE et l'ASN ont à distribuer, 600 000 euros, sont loin de faire le compte de nos préoccupations.

Pour faire un peu de politique, car je suis aussi un élu, la réforme des collectivités territoriales ne permet pas d'envisager sereinement des budgets extensibles, au niveau des conseils généraux. Même si la préoccupation du nucléaire est présente partout en France, nous avons quelques préoccupations au niveau des conseils généraux pour faire face aux demandes qui ne manqueront pas de s'accroître au fil des années.

La deuxième préoccupation - et contrainte - qui est la nôtre est celle de la montée en compétence des CLI : comme l'a évoqué également André-Claude Lacoste, nous avons fait le point de la situation de la nomination de tous les membres des CLI : actuellement, 70 % des membres des CLI, qui existent donc depuis 1981, sont de nouveaux membres.

Ce sont des personnes qui se préoccupent du nucléaire, puisqu'elles ont demandé ou accepté de figurer dans les arrêtés des présidents de conseils généraux, mais qui, au-delà de l'existence de la centrale nucléaire, connaissent peu le fonctionnement national, des arcanes, des CLI, de l'ANCCLI, de l'ASN, de l'exploitant, de l'IRSN et du HCTISN. Elles auront à faire l'apprentissage de ces structures pour essayer le mieux possible de remplir la mission qu'elles auront revendiquée ou qu'on leur aura confiée et qu'elles voudront accomplir au mieux, sous l'autorité des présidents de conseils généraux. Et cette montée en compétence et expertise est un sujet vraiment préoccupant pour les CLI.

C'est peut-être aussi pour cela, Monsieur le Président LACOSTE, que nous sommes loin des 20 ou 30 membres de CLI que nous comptions, au mieux, il y a quelques années pour ces journées nationales. Aujourd'hui, dans cette belle et grande salle, nous sommes 110 représentants désignés des CLI. Et je me permets de rappeler les responsabilités conjointes avec l'ASN que nous avons vis-à-vis de la sécurité, de la sûreté et du développement nucléaires.

Nous devons relever ce défi ensemble et nous ne le relèverons qu'ensemble. Si nous y parvenons sur le plan national, nous n'aurons que des retombées bénéfiques sur le plan international, par rapport au modèle que nous représentons. Je crois vraiment que si, comme je le dis souvent, les « pro » et les « anti » sont autour de la table dans les CLI, on fait tous « avancer le schmilblik ».

Je pense qu'il convient de continuer sur cette lancée. Nous avons besoin de cela, nous avons besoin de vous et de nous-mêmes pour y parvenir. Si nous relevons le défi, les CLI pourront contribuer à l'information des citoyens, dans les termes qu'ils comprennent, afin qu'ils puissent la mettre en perspective avec leurs préoccupations propres et respecter la législation.

Alors, les CLI permettront la conduite d'expertises et la confrontation des analyses, dans le contexte actuel de questionnement croissant de la part des citoyens, de fort risque d'attrition des experts associatifs et de besoin durable de formation de nouveaux experts. Les CLI pourront également assurer la mise en place d'un nouvel équilibre institutionnel, qui doit amener vers plus de transparence et de participation du public, et une indépendance des CLI avec moyens renforcés.

Tels sont pour nous à ce jour les enjeux des CLI et de l'ANCCLI, qui doivent nous permettre de continuer à débattre, comme aujourd'hui, sur des thèmes, certes complexes mais d'actualité, pour les citoyens que nous sommes et que nous représentons, chacun à la place qui est la nôtre.

Je terminerai en remerciant Mme la Ministre KOSCIUSKO-MORIZET, que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'interpeller ni de rencontrer, et, tout particulièrement, M. Jean-Louis BORLOO, qui a eu une écoute attentive des CLI et a participé à la défense de certaines de nos préoccupations. Il n'y a pas forcément réussi, car Bercy existe en France et a un rôle important.

Dans le cadre de la nouvelle configuration de l'ANCCLI mise en place la semaine dernière et dont j'ai le grand honneur d'assumer encore la présidence avec un bureau élargi, je pense que nous ne manquerons pas, sur toutes les composantes évoquées, de relancer nos demandes de contact pour faire avancer la situation qui nous préoccupe.

Je voudrais y associer également Henri REVOL, le président du HCTISN et le secrétaire général qui l'accompagne, Monsieur CHANTRENNE, en évoquant Stéphane NOËL qui l'a précédé, avec qui nous avons beaucoup travaillé, Jacques REPUSSARD, le directeur général de l'IRSN pour sa totale collaboration et l'esprit d'ouverture qu'il a manifesté à la société civile, en nous adressant son représentant, François ROLLINGER.

J'aurai un mot particulier pour Monsieur le Président LACOSTE : nous avons parcouru un grand chemin depuis 10 ans avec l'ANCCLI, vous avez réussi à faire aboutir certaines de nos revendications et de nos préoccupations et vous y contribuez tous les jours. J'espère – et je sais – que nous pourrons encore compter sur vous auprès des nouvelles instances gouvernementales, pour être encore plus entendus que nous ne le sommes et faire aboutir le sujet de préoccupations que vous avez évoqué en introduction. De cette écoute dépendent tout le système national et sa bonne évolution, qui nous rassemblent, qui nous opposent parfois, mais pour lesquels nous devons travailler ensemble dans l'intérêt de nos concitoyens.

POINTS D'ACTUALITE

Emmanuel KESSLER

Je voudrais insister à nouveau sur le fait que vous aurez la parole : il ne faut pas hésiter à dire ce que vous avez sur le cœur, à faire part de vos désaccords ou à demander que nous insistions sur tel ou tel point. Cela nécessitera une concision des propos des intervenants.

Nous allons faire un point sur les différentes actualités de vos instances, les dossiers que vous avez traités depuis un an, les dossiers d'actualité générale et la manière dont ils ont impacté votre activité.

Nous accueillons Jean-Christophe NIEL directeur général de l'ASN, Jean-Claude DELALONDE président de l'ANCCLI et de la CLI de Gravelines, et Henri REVOL, ancien sénateur de la Côte-d'Or et président du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN).

Ils vont revenir sur un certain nombre de points d'actualité, afin de réserver ensuite un quart d'heure au débat : je vous invite à écouter et à préparer vos questions.

Jean-Christophe NIEL, vous aviez évoqué l'année dernière les visites décennales dont vous allez dresser l'état des lieux. La toute dernière actualité relayée au plan national a été l'autorisation de prolonger l'exploitation du réacteur nucléaire de Tricastin. Pouvez-vous nous apporter quelques précisions sur le cheminement de ces décisions ?

Jean-Christophe NIEL, directeur général de l'ASN

Ces points d'actualité sont une originalité de la 22^e conférence des CLI par rapport aux années précédentes. Je vais aborder cinq points dans le temps qui m'est imparti.

Quels ont été les critères de choix de ces cinq sujets ? Nous n'avons pas souhaité traiter de sujets ponctuels, même s'ils sont importants, mais plutôt des sujets structurants de long terme. Nous avons souhaité retenir des sujets en interaction avec les CLI ou de dimension pluraliste. Enfin, nous nous sommes concentrés sur les installations nucléaires de base, même si l'ASN a une activité importante dans le nucléaire de proximité, en particulier dans le nucléaire médical. Nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir à l'occasion d'une session suivante, à propos notamment des préoccupations sur la croissance des doses dans le domaine de l'imagerie médicale.

Le processus de réexamen de sûreté

Les installations nucléaires font l'objet d'un examen approfondi tous les 10 ans, qui poursuit deux objectifs : vérifier leur conformité au référentiel de sûreté et améliorer la sûreté.

En France, il n'existe pas de limite de durée d'autorisation dans les décrets d'autorisation, contrairement aux Etats-Unis, par exemple, où les installations sont autorisées pour 40 ans. En revanche, nous avons un point de rendez-vous tous les 10 ans. C'était une pratique avant la loi TSN. À présent, c'est devenu une obligation par l'article 29 de la loi.

Le processus de réexamen comprend plusieurs étapes.

Concernant les réacteurs de 900 MWe et de Tricastin 1, l'ASN a eu l'occasion vendredi dernier de prendre position sur la prolongation de l'exploitation de ce dernier pour 10 ans supplémentaires. Ce processus concerne les 34 réacteurs de 900 MWe et leur troisième visite décennale, puisque ces réacteurs ont bientôt 30 ans. L'ASN s'est prononcée sur Tricastin 1 et se prononcera ensuite sur Fessenheim 1.

C'est un processus de long terme. Les troisièmes visites décennales des réacteurs de 900 MWe ont commencé en 2003. Nous avons demandé à EDF d'étudier un certain nombre de points « génériques » à l'ensemble des réacteurs : l'inondation interne, l'incendie, le séisme, etc. Suite à cette étape, l'IRSN et les groupes permanents ont fourni des avis à l'ASN pour prendre position.

La première position de l'ASN a été prise en juillet 2009. C'est une position générique dans laquelle l'ASN n'identifie pas d'éléments mettant en cause la capacité d'EDF à maîtriser la sûreté de ces réacteurs de 900 MWe pendant 10 ans supplémentaires, c'est-à-dire 40 ans depuis leur première divergence. L'ASN considère, en second lieu, que le nouveau référentiel de sûreté générique, qui intègre les études demandées à EDF, permet d'améliorer le niveau de sécurité global des réacteurs. L'Autorité de sûreté exige en effet qu'à l'occasion de ces réexamens, le niveau de sûreté soit accru.

La prise de position sur les réacteurs a été complétée en juillet 2010 par une prise de position concernant les cuves. L'ASN considère après analyse que, sauf élément nouveau, ces cuves seraient aptes au service 10 ans de plus. L'ASN a constaté qu'EDF pourrait mettre en œuvre des dispositions comme le réchauffement de certains réservoirs d'eau utiles en cas d'accident. Cette disposition complémentaire conforte la position de l'ASN sur la capacité des cuves à durer 10 ans de plus.

Concernant l'aptitude individuelle des réacteurs, la troisième visite décennale de Tricastin 1 s'est déroulée de mai à août 2009 et a intégré :

- Un examen de conformité du génie civil, d'un certain nombre d'ancrages, des chemins de câbles, etc., pour vérifier que l'installation est conforme à ce qui est prévu.
- La mise en œuvre de dispositions pour accroître la sûreté, notamment en matière d'inondation ou d'incendie. Un certain nombre de contrôles et d'essais ont été effectués durant cette visite décennale.

Cette visite est suivie de près par l'ASN, en l'occurrence par sa division de Lyon. Pendant cette visite décennale, cinq événements significatifs ont été classés au niveau zéro et un autre événement est presque un accident en termes de sécurité du travail : une charge de deux tonnes est tombée dans le local des cuves.

L'ASN a effectué six inspections. Elle a été présente, en amont du programme d'arrêt de tranche qui doit être autorisé par l'ASN et, quelque temps après la divergence, pour faire un bilan de l'ensemble des essais.

L'ASN a conclu que le référentiel de sûreté de ce réacteur est satisfaisant au regard des objectifs qu'elle a fixés et que le réacteur est apte à fonctionner 10 ans de plus. L'ASN demande toutefois qu'EDF aménage l'ouvrage hydraulique, qui permet la prise d'eau froide du réacteur dans le canal de Donzère-Mondragon, et renforce son niveau de protection contre la crue millénaire. Le réacteur est protégé jusqu'à un certain niveau de crue et l'ASN souhaite que ce niveau soit renforcé, ce qui demande un accord entre EDF et le concessionnaire de l'aménagement hydraulique.

Conformément à la loi, l'ASN a envoyé un rapport aux Ministres. La loi ne prévoit pas de décisions spécifiques des Ministres : Mme KOSCIUSKO-MORIZET et M. BESSON ont pris acte de l'avis de l'ASN à travers un communiqué.

Cela se traduit par la possibilité pour ce réacteur de poursuivre son activité 10 ans de plus, mais il ne s'agit pas d'un blanc-seing : l'ASN reste présente sur le site au jour le jour, est informée des événements et mène des inspections.

La suite du processus concerne Fessenheim 1 sur lequel l'ASN prendra une position début 2011.

Le travail d'examen de sûreté de la troisième visite décennale concerne les 900 MWe, ainsi que les 1 300 MWe, dont les troisièmes visites décennales devraient commencer en 2015.

Les CLI ont vocation à accompagner ces visites à un niveau d'implication qu'il leur appartient de définir et l'ASN est disposée à les aider. Des exemples en sont proposés dans le guide joint à votre dossier. Ce guide constitue un appui et donne un certain nombre de pistes, notamment une liste d'experts et un exemple de convention type élaboré entre la CLI de Fessenheim et les experts du GSIEN.

Les objectifs de sûreté des nouveaux réacteurs nucléaires

Ce sujet a également une actualité récente : l'ASN promeut un accroissement du niveau de sûreté, au moment du réexamen des réacteurs, mais aussi pour les nouveaux réacteurs. L'un des objectifs essentiels est de prendre en compte les meilleures technologies disponibles, comme dans tous les métiers à risque, mais aussi le retour d'expérience des accidents, comme Three Miles Island, la catastrophe de Tchernobyl ou les attentats du 11 septembre.

L'ASN s'est investie dans le travail de la Western European Nuclear Regulators Association (WENRA) pour définir au niveau européen les objectifs de sûreté pour la conception des nouveaux réacteurs, dans le contexte qui vient d'être rappelé.

WENRA est l'association des autorités de sûreté européennes et rassemble 17 membres. Sa première motivation et la raison de sa création étaient de porter une appréciation sur les réacteurs des ex-pays de l'Est. WENRA a donné un avis à la commission européenne, qui est rentré en ligne de compte dans la négociation de l'adhésion de ces pays à l'Europe.

À la fin des années 1990 et au début des années 2000, WENRA a travaillé sur l'harmonisation des approches de sûreté pour les réacteurs en exploitation et a conclu à

l'élaboration de 300 « niveaux de référence » ou exigences de sûreté que l'ASN s'attache à mettre en œuvre dans sa réglementation.

WENRA a également travaillé sur l'élaboration d'objectifs qualitatifs de sûreté pour les nouveaux réacteurs. Ces objectifs visent à réduire la probabilité d'accident sur les réacteurs, à limiter leurs conséquences et la production de déchets et à accroître le niveau de protection des intervenants. Ce document, mis en consultation au premier semestre, sur notre site Internet comme sur le site des autres membres, a été formellement approuvé à Bratislava mi-novembre dernier.

L'ASN estime qu'il s'agit d'une avancée tout à fait importante. Elle permet de faire le lien avec une prise de position des commissaires de l'ASN en juillet dernier, excluant une sûreté à deux vitesses et soulignant que si des réacteurs destinés à être exportés ne rencontraient pas ces objectifs ambitieux, elle n'hésiterait pas à déclarer que ces réacteurs ne seraient pas constructibles en France.

Cette démarche fondamentale nécessite deux développements pour être totalement positive :

- les niveaux de référence WENRA doivent être reconnus et approuvés au niveau politique européen par la Commission et le Conseil - une action est en cours dans ce domaine - ;
- l'approbation de ces objectifs doit s'étendre au-delà de la zone d'influence européenne.

La réglementation générale des INB à l'horizon 2011

La loi TSN avait trois piliers : la transparence, la création de l'ASN et la rénovation du cadre de fonctionnement des installations nucléaires de base.

Les décrets nécessaires à l'application de la loi TSN ont été pris, notamment, celui relatif aux CLI. Un certain nombre de dispositifs visibles qui étaient une pratique, sont à présent une obligation : les réexamens décennaux, les prescriptions pour les rejets et l'implication des CLI.

Ce dispositif est à compléter par un arrêté et une vingtaine de décisions dont la liste figure dans votre dossier, ce qui permet de voir l'ensemble des champs dans lesquels l'ASN précisera les obligations qui s'imposent aux opérateurs : la politique de management de la sûreté, le risque incendie ou la conception des REP.

Ces documents, l'arrêté et ces décisions font l'objet d'une consultation des acteurs par courrier et par Internet et l'ensemble des commentaires seront pris en considération. L'objectif est d'arriver en début d'année 2011 à la publication d'un arrêté en relation avec le Ministère de l'Écologie. J'ai demandé aux divisions locales de l'ASN de présenter le principe général de cette réglementation aux commissions locales qui le souhaitent.

Le plan national de gestion de matières et déchets radioactifs (PNGMDR)

C'est un autre sujet que j'ai demandé aux divisions régionales de vous présenter. Son objectif est d'aider au pilotage de la gestion des déchets radioactifs en France, en dressant le bilan des modes de gestion, en recensant les besoins d'installation, en précisant les capacités nécessaires pour ces installations et en organisant, le cas échéant, la mise en œuvre des recherches.

C'est une démarche menée dans un cadre pluraliste avec des élus, des associations, des représentants de CLI, les autorités, des producteurs de déchets et des représentants étrangers. Ce plan, établi tous les trois ans, est prévu par la loi Déchets et le processus de publication a eu lieu début 2010. Un travail sur le décret va donner une force exécutoire à certains de ces points.

Les différentes dispositions sont présentées dans votre dossier. Elles couvrent les recherches de sites de stockage et la prise en charge des déchets existants dont la filière n'est pas aujourd'hui complètement définie, comme les sources scellées ou les déchets tritiés.

Concernant les perspectives, un décret et un arrêté devraient être signés fin 2010 ou début 2011. Au même moment, la Commission Européenne travaille sur une directive sur la gestion des déchets radioactifs, qui imposerait aux États membres l'élaboration d'un plan de gestion des matières et déchets radioactifs.

Dans ce domaine, l'ASN estime que trois principes sont fondamentaux :

1. La responsabilité des producteurs de déchets.
2. L'existence d'un établissement dédié à la gestion de ces déchets radioactifs. En France, il s'agit de l'ANDRA.
3. L'existence d'un plan de gestion de ces déchets.

Le tritium

C'est une préoccupation de certaines CLI et qui est apparue dans les publications scientifiques. L'ASN a donc estimé nécessaire de réfléchir sur les dispositions à prendre vis-à-vis d'éventuelles problématiques liées au rejet de tritium.

Cette démarche pluraliste a associé des représentants d'associations, des CLI, des exploitants et d'autres membres, au travers de deux groupes de travail, le premier relatif aux installations et donc à la défense en profondeur et le second relatif aux impacts.

Cela s'est traduit en juillet 2010 par un Livre blanc du tritium consultable sur Internet, dont l'adresse est jointe à votre dossier. Il propose des articles rédigés sous la responsabilité de leurs auteurs, des conclusions et des recommandations des deux groupes de travail et du plan d'actions de l'ASN.

Ce plan opérationnel immédiat comprend plusieurs volets :

- La métrologie : un travail sur les protocoles de mesures. Nous avons saisi un certain nombre d'organismes pour travailler sur ce sujet.
- La maîtrise des rejets, avec la publication annuelle de l'inventaire des sources et leur présentation aux CLI.
- L'amélioration de la connaissance des formes psycho-chimiques des rejets et la mise en place d'une veille technologique dans le domaine de la détritiation, afin de mieux gérer le tritium.
- La surveillance de l'environnement.
- L'estimation de l'impact.

L'ASN a déjà demandé aux exploitants d'utiliser dans les études d'impacts un facteur de pondération du tritium égal à deux, en complément de la réglementation qui exige un

facteur un. Nous avons demandé de compléter ces dossiers dans une logique d'étude de sensibilité, par exemple, pour les récentes prescriptions de rejets relatives à Flamanville.

Le volet recherche comprend trois axes et des discussions avec les organismes de recherche permettront d'aborder leur prise en compte dans leur programme.

Enfin, un comité de suivi du plan d'action rassemblera une bonne part des participants au groupe de travail pluraliste.

Votre dossier contient également une plaquette sur le séminaire CODIRPA, qui fera le retour d'expérience de la gestion post-accidentelle début mai, comme cela a été fait il y a trois ans. Je vous invite à vous y référer et, le cas échéant, à vous inscrire pour y participer.

Emmanuel KESSLER

Comment avez-vous analysé et traité le récent accident en région parisienne sur des contaminations au tritium ?

Jean-Christophe NIEL

L'origine de cet événement est un appareil du CEA Défense, qui est donc placé sous le contrôle de l'autorité de sûreté nucléaire de défense. Le CEA a considéré par erreur qu'un tamis servant à piéger du tritium n'était pas contaminé. Il est donc sorti comme un tamis non contaminé et est allé dans une entreprise qui n'a pas vocation à traiter ces matières contaminées. L'événement a été découvert grâce au contrôle d'un travailleur de cette entreprise : avant d'intervenir sur le site du CEA, il a fait l'objet d'un contrôle radiologique qui a constaté la contamination.

Le CEA est remonté à l'origine du problème – la contamination de cette installation - et a alerté très rapidement les différentes autorités, dont l'Autorité de sûreté nucléaire de défense. L'événement a été classé au niveau 2. L'ASN, en charge de la radioprotection dans l'environnement, a mis en œuvre avec l'IRSN des mesures dans les installations, sur les personnes et dans l'environnement et des dispositions ont été proposées à la préfecture pour que la situation redevienne normale le plus rapidement possible.

Emmanuel KESSLER

D'autres questions seront peut-être abordées tout à l'heure. Nous continuons à faire le tour des sujets d'actualité avec Jean-Claude DELALONDE, pour l'ANCCLI.

Vous avez expliqué comment les CLI se sont structurées et renforcées cette année. Pouvez-vous également préciser comment vous avez eu à traiter cette année des dossiers très concrets et qui sont aujourd'hui votre actualité.

Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCCLI

L'ANCCLI « nouvelle formule »

Premier sujet d'actualité, dans le cadre de l'application de la loi TSN, le sigle de l'ANCCLI nouvelle formule s'est étoffé d'un « C ». Comme l'a rappelé M. NIEL, l'association concerne les comités et les commissions, qui intéressent notamment les sites de la défense.

Parmi les 37 CLI susceptibles de rejoindre la fédération, 23 CLI nous ont rejoint par un acte d'adhésion et 11 ont exprimé la décision d'adhérer en 2011, en l'attente des arrêtés des présidents des conseils généraux. En 2011, nous devrions donc rassembler 34 CLI sur 37 et les trois qui « manquent à l'appel » auront peut – être pris leur décision.

L'ANCCLI est donc une association très représentative de ce qui existe sur le territoire. Elle est à présent considérée comme la fédération nationale des CLI auprès des représentants gouvernementaux, mais aussi au niveau international. Son nouveau conseil d'administration est composé de 32 membres répartis en quatre collèges : élus, associations, syndicats et experts ou personnes qualifiées. Il n'a pas encore fait le plein – nous avons 25 personnes – et nous avons fait un appel à candidatures mais nous souhaitons que des places restent libres pour accueillir les CLI qui n'ont pas encore adhéré mais qui nous ont fait savoir qu'elles adhéreraient en 2011.

Le tritium

Le deuxième sujet fait également écho à ce qu'a dit Jean-Christophe NIEL. Le tritium est un sujet auquel l'ANCCLI a souhaité s'attaquer dès 2008, par le biais du comité scientifique. Notamment, deux de ses membres – présents aujourd'hui - ont participé à l'élaboration d'un livre qui vient de sortir et dont une fiche descriptive se trouve dans votre dossier.

Le tritium est d'actualité aujourd'hui et le sera à l'avenir pour tout le monde et je vous engage à compléter votre information, au-delà de celle de l'ASN, par celle du comité scientifique de l'ANCCLI qui présente une synthèse complète des connaissances actuelles sur le tritium, sa gestion, son impact sur l'environnement et sur la santé humaine et aborde toutes les questions posées par ce radionucléide.

Les demandes d'information et d'accès à l'information des CLI

Notre troisième préoccupation – nous le verrons également à travers la table ronde - est la façon dont les CLI peuvent travailler sérieusement, ce qui suppose qu'elles disposent d'un accès à des documents. Pour les dossiers de l'enquête publique, nous sommes associés et informés très tardivement et on nous demande de faire un rapport et de donner des réponses dans un délai de trois mois.

En général, les CLI se composent d'une centaine de membres - Gravelines compte 114 membres - et il n'est pas simple de réunir autant de bénévoles de façon régulière sur des sujets qui préoccupent des populations du secteur d'implantation des centrales nucléaires. Il faut donc vraiment clarifier la façon dont les CLI sont interpellées et documentées très en amont, pour qu'elles apportent une contribution aux dossiers d'enquêtes publiques et que leur avis circonstancié soit pris en compte par le commissaire enquêteur, ce qui est loin d'être le cas. Il est pour le moins désagréable de constater que nous ne sommes pas forcément pris en considération par les commissaires enquêteurs,

alors que nous intervenons de par la loi. Nous devons également être destinataires au premier chef des rapports des commissaires enquêteurs, ce qui n'est pas non plus le cas.

Ces sujets sont tout à fait d'actualité, de même que les demandes d'accès, pour les CLI qui le souhaitent, aux lettres de suivi de l'ASN et aux réponses des exploitants. Comment faire sérieusement notre travail, dans le respect de ce que nous impose la loi pour informer le citoyen et la population, si ces demandes légitimes ne sont pas respectées a minima ou si on ne s'engage pas dans un dispositif légal ou officiel ? Par le biais de courriers, André-Claude LACOSTE a déjà rappelé leurs obligations aux exploitants. Ces piqûres de rappel ne sont peut-être pas encore suffisantes. Que faut-il faire pour travailler sérieusement ensemble, dans le respect de nos droits et de nos devoirs ?

La démarche internationale de l'ANCCLI

La démarche internationale de l'ANCCLI au niveau de l'Aarhus Convention and Nuclear (ACN), avec la Commission européenne et le Haut Comité pour la Transparence, fait référence à la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information et à la justice en matière d'environnement, signée en 1998 par la Communauté Européenne et les 27 États membres de l'Union Européenne. Cette convention a donné lieu la même année à l'adoption d'une résolution sur la sécurité nucléaire et sur la démocratie locale et régionale par le Comité des Régions.

Ces deux textes marquent une forte reconnaissance politique et juridique de l'accès à l'information et à la participation dans le domaine nucléaire, même si la France est très en avance sur ce dispositif. À condition que ces considérations qui nous rassemblent - et nous divisent de temps en temps - soient prises en considération au niveau national, comme elles le sont de plus en plus, peut-être pourrions-nous légitimement mettre en avant cette avance sur un plan international, pour porter haut et fort ce qui constitue notre force industrielle et économique ?

Dix ans après, il nous semblait intéressant d'observer comment les principes de cette directive sont mis en œuvre au niveau européen, même s'ils le sont un peu plus sur le plan national. Cette réflexion a été portée devant la Commission Économique Européenne. Nous avons été entendus lors du Forum européen de l'énergie nucléaire et la Commission Européenne a souhaité que l'ANCCLI apporte sa contribution au niveau international, en participant à un guide européen des bonnes pratiques en la matière.

Nous sommes souvent en avance, mais il existe également de bonnes pratiques dans divers pays : encore faut-il les connaître. C'est pourquoi nous avons répondu présents à la demande de la Commission Européenne, afin de mettre en place le dispositif ACN au niveau européen et aboutir dans deux ans à une conférence européenne sur la convention d'Aarhus en matière nucléaire.

L'objectif est de mutualiser le mieux possible les retours d'expérience, les bonnes pratiques, mais aussi les difficultés rencontrées dans les pays européens, en vue d'initier une dynamique de progrès en concertation avec les acteurs concernés, les autorités, la société civile, les opérateurs, les experts et les collectivités territoriales.

Ce retour d'expérience permettra aux acteurs d'identifier des voies possibles de progrès. Il s'agit de vanter sereinement les mérites de notre dispositif national, tout en prenant également conscience des failles à étudier entre nous, pour les diffuser le mieux possible au niveau international ; l'actualité s'en fait un large écho actuellement.

Nous avons donc mis en place des tables rondes nationales dans 17 pays et initié des tables rondes européennes avec la Commission Européenne. Nous sommes associés

avec le Haut Comité dans cette démarche qui devrait se conclure, comme le calendrier le prévoit, par une conférence européenne en 2012 où seraient présentées les conclusions de ces tables rondes nationales.

L'ANCCLI et le Haut Comité se sont associés pour conduire une table ronde française traitée de façon pluraliste. Les sessions ont commencé mi-2010 et nous espérons aboutir au cours du premier semestre de l'année 2011.

Le groupe piloté par le GPMDR avec l'ANCCLI et le Haut Comité s'intéresse au processus de sélection des sites pour les déchets FAVL et nous allons établir un complément au bréviaire et au lexique.

Concernant l'accès du public à l'information et la participation à la prise de décision, le groupe de travail n° 2 est piloté par Greenpeace avec l'ASN. Greenpeace avait quitté les tables rondes européennes : grâce à l'ANCCLI, ils sont revenus dans le giron. Nous leur demandons d'être critiques, mais de participer de façon constructive. Le fait de copiloter ce groupe avec l'ASN témoigne que l'on peut réussir à avancer sur certains sujets, tout en étant en désaccord.

Le troisième groupe sur la montée en compétences et l'accès à l'expertise est piloté par l'IRSN avec l'ANCCLI. Les défis sont nombreux : les moyens humains et financiers, les capacités d'expertises propres, l'accès aux expertises publiques et aux documents. Ce groupe se propose de débattre de ces questions d'actualité, au travers de deux sessions de travail ouvertes sur des expériences concrètes.

Ce sera notre façon de participer à l'évolution sur le plan européen. Notre mission est large, très dynamique et surtout pleine d'espoir, à condition que ceux qui contribuent à cet espoir acceptent de participer et d'ouvrir sérieusement le débat. Il y va de la situation française sur le plan du nucléaire.

Emmanuel KESSLER

Concernant des dossiers qui ont eu un certain écho médiatique, par exemple l'incident sur le tritium à Tricastin et la gestion des déchets et des transports, avez-vous l'impression que les CLI ont pu bien jouer leur rôle et faire entendre leur voix ?

Jean-Luc DELALONDE

Ces sujets sont arrivés à un moment de restructuration des CLI : les anciennes CLI existaient encore, mais plus forcément avec les mêmes dynamiques, et les nouvelles CLI et les nouvelles désignations ont amené les nouveaux membres à s'interroger et à s'inquiéter, à juste titre. Les CLI ont joué leur rôle d'interrogateur, de « poil à gratter », même si elles n'ont pas eu accès à toute l'information en temps réel.

Nous avons contribué, là où il y a eu des incidents, tant au niveau des CLI qu'au niveau des remontées d'information sur l'ANCCLI que nous traitons au Haut Comité. Nous avons contribué le mieux possible à traiter ou à participer au traitement de ces problèmes, mais nous pourrions faire mieux si nous étions un peu plus écoutés et si des moyens - pas forcément financiers - nous étaient octroyés.

Emmanuel KESSLER

Ce sera peut-être un élément de débat dans un instant.

Nous allons écouter Henri REVOL, président du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire, qui va nous présenter en quelques mots son bilan de l'année 2010, marqué notamment par un travail important, qui était en cours l'année dernière, sur la gestion des matières et déchets nucléaires.

Henri REVOL, président du HCTISN

Je remercie le président LACOSTE et le président DELALONDE de me permettre de faire un point sur l'activité du Haut Comité pour la Transparence et la Sécurité Nucléaire.

Le HCTISN

Comme il y a beaucoup de membres nouveaux dans les CLI, je commencerai par un point sur ce qu'est le Haut Comité.

Créé par l'article 23 de la loi du 13 juin 2006 sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire, c'est une instance de concertation relative à l'information sur les activités nucléaires, leur sûreté et leur impact sur la santé des personnes et sur l'environnement. Elle est également chargée de l'organisation périodique de concertations et de débats concernant la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, en application de l'article 10 de la loi du 28 juin 2006 sur la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Ces deux lois de 2006 ont cadré sa mission.

Installé le 18 juin 2008, le HCTISN a deux ans et demi de fonctionnement et à mes côtés, il a été porté sur les fonts baptismaux par Stéphane NOEL, secrétaire général qui, ayant pris d'autres fonctions, est remplacé par Nicolas CHANTRENNE.

Le Haut Comité est une instance plurielle associant l'ensemble des parties prenantes concernées par les enjeux d'information et de transparence. Il comporte 40 membres répartis en sept collèges favorisant l'expression et la confrontation des points de vue parfois contradictoires, dans le respect des sensibilités de chacun. Je me félicite du très bon fonctionnement du débat interne jusqu'à présent.

Les sept collèges représentent les parlementaires, les CLI, les associations pour l'environnement et la santé, les exploitants nucléaires, les syndicats des personnels travaillant dans le nucléaire, les personnalités qualifiées et les autorités de contrôle.

Le mode de travail du Haut Comité se place sous le double signe de l'écoute des attentes du public et de la réactivité face à l'actualité.

Concernant l'organisation des travaux, nous avons environ quatre réunions plénières par an. Plusieurs groupes de travail se réunissent en fonction des sujets à traiter. Nous organisons des visites de terrain et nous procédons à de nombreuses auditions.

La loi prévoit l'édition d'un rapport annuel : le premier a été publié à la fin de l'année dernière et le prochain sera publié au début de l'année prochaine. Nous avons un site Internet sur lequel sont publiés tous les avis et rapports du Haut Comité.

Les principaux travaux

Les principaux sujets examinés par le Haut Comité sont les suivants :

- l'incident sur site de SOCATRI, quelques jours après notre installation en juillet 2008,
- les problèmes de transport maritime de plutonium, ce qui nous a donné l'occasion de visiter les navires assurant ce transport,
- la stratégie de démantèlement des installations nucléaires de base proposée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire,
- les aspects médicaux, avec la pénurie de radiophysiciens dans le secteur médical,
- la gestion des déchets radioactifs.

En juillet 2010, nous avons publié un rapport commandé à la fois par le Ministre BORLOO et par le Parlement, par l'intermédiaire de l'Office Parlementaire de l'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques. Les saisines sont intervenues, le 16 octobre 2009 et le 4 novembre 2009, suite à une émission qui avait mis en relief des exportations de matières nucléaires vers la Russie. Nous avons constitué un groupe de travail dédié qui a tenu sept réunions, participé à de multiples échanges par e-mail ou téléphone, qui a procédé à des auditions et a effectué deux visites d'installations à Sellafield en Angleterre et à Tricastin en France, où est stocké notamment de l'uranium appauvri. Nous avons rencontré quelques difficultés, comme l'annulation de la visite des installations de Tomsk en Russie.

Nous avons abouti à un document final qui n'a pas fait l'objet d'un consensus total, suite à la réserve de quelques membres du groupe de travail, mais qui a été adopté à une large majorité par le Haut Comité. Selon les échos que nous en avons eus, ce rapport a apporté une lumière nouvelle et complète sur le cycle du combustible et sa gestion, même si les informations étaient abondantes, souvent disparates et difficiles à exploiter.

En 2010, les travaux du groupe de travail Transparence et Secrets se poursuivent et ils aboutiront bientôt à la finalisation d'un rapport qui sera dans les grandes lignes devant le Haut Comité en séance plénière le 16 décembre prochain.

La loi TSN donne la possibilité à tout citoyen de se faire communiquer tout document concernant la sûreté nucléaire et la radioprotection de la part des exploitants nucléaires, mais il faut également respecter la confidentialité concernant le secret défense, le secret commercial et industriel et le secret médical. Notre groupe de travail s'est donné pour ambition – nous espérons faire des recommandations pertinentes et trouver des applications pratiques - de concilier le respect du secret, mais aussi de la transparence vis-à-vis des citoyens, auxquels cette loi donne le droit de se faire communiquer des documents.

Un groupe de travail déchets faible activité vie longue (FAVL), commun avec le groupe de travail de l'ANCCLI, s'attachera particulièrement à la méthodologie de recherche de sites qui sont à même de rencontrer une adhésion et aux difficultés rencontrées à l'occasion de procédures qui n'ont pas abouti.

Le Haut Comité essaiera de voir si la transparence a toujours prévalu et ce qu'il faudrait faire pour qu'elle soit plus complète et que ces procédures puissent aboutir, puisque les déchets nucléaires sont une réalité et qu'il faut trouver des solutions afin de ne pas obérer l'avenir des générations futures. Notre groupe de travail s'est rendu récemment dans

l'Aube, pour procéder sur le terrain à l'audition d'acteurs ayant vécu le processus qui a conduit à un échec.

Nous avons un groupe de travail commun avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire, qui a pris l'initiative de mettre au point un indice de la radioactivité - c'est également un projet ambitieux - qui caractérise l'état de radioactivité de l'environnement et qui soit simple et accessible au grand public, comme les zones vertes, jaunes ou rouge de la météorologie nationale.

Ce groupe de travail a abouti à un projet qui sera prochainement adopté et mis en expérimentation.

Les perspectives pour l'année 2011

Dans le cadre de la mission qui nous est confiée par la loi Déchets de 2006, nous réfléchissons à l'organisation d'un événement public, qui pourra être un débat ou une exposition. Nous sommes en pleine réflexion sur la manière d'aborder un sujet difficile en le rendant accessible au grand public.

Nous ne voulons pas organiser un colloque de plus sur ce sujet : il n'y a souvent que les spécialistes et les personnes les plus concernées et les associations qui suivent ces problèmes et nous souhaitons mettre au point une méthode pour concerner davantage le grand public.

Le rapport du Haut Comité sur la transparence et le secret devrait être définitivement adopté au cours de l'année 2011 et le groupe de travail FAVL élaborera des recommandations.

Je me réjouis de la collaboration que nous avons avec l'ANCCLI dans de nombreux domaines : notre premier rapport et les recommandations que nous avons émises soulignaient la nécessité de développer le rôle des CLI. Vous avez parlé tout à l'heure de « poil à gratter » et nous avons écrit que « Les CLI doivent être l'aiguillon de la transparence ».

ÉCHANGES

Emmanuel KESSLER

Nous allons consacrer un quart d'heure d'échanges sur des points d'actualité abordés ou sur des éléments qui n'ont pas été abordés, mais qui vous semblent mériter de l'être.

Jean-Paul Alain ROUZIES, président de l'UFC Que Choisir de Rouen, CIL de Paluel et Penly

Mes remarques portent sur l'incident du Perreux. Nos trois intervenants ont insisté sur la notion de transparence et la convention d'Aarhus. Concernant l'incident du Perreux, qui est vraiment un petit incident, on voit que certaines choses ne « passent » pas :

Quand on demande à l'ASN de communiquer la date de début de contamination, on n'a pas de réponse ; quand on demande quand les rejets cesseront à l'IRSN, on n'a pas de réponse et on refuse de communiquer les doses reçues par les travailleurs. On a du mal à obtenir une cartographie précise de la contamination de l'usine du CEA et il faut 21 jours pour que l'IRSN fasse des prélèvements dans l'enceinte qui a été contaminée.

Comment le public « ordinaire » peut-il penser que la transparence est réelle autour du nucléaire ? Évidemment, les CLI n'ont pas à avoir un avis là-dessus, mais c'est l'exemple tout à fait ordinaire de ce que peut représenter le nucléaire pour le public « ordinaire ».

Emmanuel KESSLER

Qui veut répondre sur cet incident de niveau 2 et sur lequel on note tout de même une lacune par rapport aux objectifs d'information ?

Jean Christophe NIEL

C'est un événement classé niveau 2, qui n'est pas complètement anodin en termes de gestion des matières au sein du CEA, puisqu'il est totalement anormal qu'une matière contaminée sorte comme si elle n'était pas contaminée.

L'impact n'est donc pas nul, mais ce n'est pas non plus un événement dramatique. La partie la plus sérieuse concerne l'installation « deuxième process » et la contamination reste limitée dans l'environnement.

Un certain nombre d'informations et de notes ont été diffusées sur les sites, à la fois par l'ASN et par les autres entités concernées, ainsi qu'un certain nombre de réunions publiques. Nous pourrions avoir, à côté de cette réunion, un point sur les questions que vous vous posez. Je pense qu'un certain nombre d'informations n'est tout simplement pas disponible.

Jean-Paul LACOTE, Alsace Nature et membre de la CLI de Fessenheim

Cette question s'adresse à M. NIEL à propos des révisions décennales. Ces révisions se déroulent pour la tranche des 900 MWe et nous y assistons à Fessenheim. Lors d'une réunion de travail sur les révisions décennales, il y a quelques semaines, avec l'IRSN et l'ANCCLI, EDF a présenté un transparent avec une date, 2028, qui nous a beaucoup interpellés. Il nous a dit avoir déjà entamé des négociations avec l'Autorité de Sûreté pour parler de l'après-2028.

Un représentant de l'Autorité de Sûreté était présent à cette réunion de travail et nous lui avons dit que nous aimerions être associés à ce travail : comme l'a souligné M. DELALONDE, lorsqu'arrivent les révisions décennales, les CLI ont généralement très peu de temps pour réagir. Le représentant de l'Autorité de Sûreté nous a assuré qu'il sera possible d'associer à ce type de discussion les CLI et l'ANCCLI. Comment avez-vous l'intention de déclinier ce travail ?

Jean-Christophe NIEL

Il y a plusieurs aspects dans votre question.

Aujourd'hui, l'ASN travaille très concrètement sur les troisièmes visites décennales des 900 MWe. Début 2009, EDF a fait savoir qu'il souhaitait poursuivre l'exploitation au-delà de 40 ans ; nous entendons même des informations selon lesquelles ce serait 60 ans.

L'ASN n'a pas pris position aujourd'hui sur ce sujet. Néanmoins, nous avons commencé à discuter avec EDF sur les conditions dans lesquelles serait possible le passage au-delà de 40 ans. Une réunion du groupe permanent d'experts pour les réacteurs auprès de l'ASN est prévue fin 2011 sur des premières orientations de ce que l'ASN exigera d'EDF pour aller au-delà de 40 ans. Nous en sommes à un niveau extrêmement préliminaire.

Parallèlement, la visite décennale est un processus de long terme : cela a commencé en 2003 pour les 900 MWe et l'ASN vient de rendre son premier rapport. Une logique de 10 ans est une échéance raisonnable. Il est important de commencer à traiter ce sujet dès maintenant. En tout état de cause, l'ASN aura des exigences d'accroissement significatif de la sûreté pour passer au-delà de 40 ans. L'association des CLI se fera pour cette échéance de la même manière que pour les visites décennales. Il faut bien sûr en discuter. Le débat n'est pas directement entamé avec les CLI sur ce sujet.

Emmanuel KESSLER

Vous avez évoqué l'idée d'un au-delà de 40 ans et nous avons l'impression que la commande politique et la conjoncture économique d'EDF font que la pression est tellement forte que c'est acquis d'avance. Pourriez-vous dire non ?

Jean-Christophe NIEL

L'ASN n'a pas pris position et elle pourrait donc dire non. Par ailleurs, nous sommes dans un processus décennal : par rapport à d'autres chiffres qui sont avancés, la loi veut qu'il y ait un rendez-vous tous les 10 ans.

Emmanuel KESSLER

C'est une tendance mondiale. Il me semble que les Américains sont favorables à la poursuite de l'exploitation jusqu'à 60 ans.

Jean-Christophe NIEL

On se situe sur le passage au-delà de 30 ans et les discussions sur au-delà de 40 ans sont engagées. Pour l'instant, l'ASN ne va pas plus loin.

Michel GUERITTE, CLI de Soulaines (Aube)

M. REVOL, j'avais compris que la mission du Haut Comité est d'assurer la transparence et l'accès à l'information. À vous entendre, j'ai l'impression que vous allez plus loin et que vous avez une mission de réussite de la mission de l'ANDRA, pour faire aboutir le centre de stockage dans l'Aube.

Henri REVOL

Nous ne sommes pas du tout dans ce cadre. Nous réfléchissons sur la méthodologie de la transparence dans la recherche de sites, que ce soit dans l'Aube ou n'importe où en France, en vue d'une réussite.

Nous avons des déchets nucléaires et il faut bien que des solutions soient trouvées. Nous essayons de voir quels ont été les défauts éventuels de procédures et de faire des recommandations pour que des procédures, peut-être plus transparentes et associant davantage les collectivités, puissent aboutir.

Michel GUERITTE

L'enfouissement est-il la seule solution ?

Henri REVOL

Nous ne nous prononçons pas sur la technique. Je ne parle que des procédures qui concernent les citoyens. Nous ne sommes pas des techniciens.

Philippe MARZOLF, vice-président de la Commission Nationale du Débat Public

La Commission Nationale du Débat Public est une autorité administrative indépendante mettant en application la convention d'Aarhus sur de grands projets d'infrastructures et d'aménagement du territoire. Nous avons fait trois débats publics sur deux réacteurs nucléaires, sur l'EPR à Flamanville et à Penly, et sur la gestion des déchets radioactifs et nous nous sommes aperçus que le public ne se mobilise pas tellement dans les débats publics portant sur les questions nucléaires. Dans les débats portant sur les deux EPR, le public avait le sentiment que la décision de faire avait déjà été prise. Sur les déchets nucléaires, la participation est plus forte.

Ce qui nous intéresse à la CNDP est le grand public et nous aurons aussi des débats publics à organiser dans les années à venir sur d'autres sujets : il faut absolument que le grand public soit beaucoup plus informé et sensibilisé. Vous parlez de montée en compétences des CLI : je dirai qu'il faut une montée en connaissances, en informations du grand public, car il ne comprend rien au nucléaire. Je ne sais pas si c'est voulu ou non - je n'irai pas jusque-là -, mais certains le disent.

Il est nécessaire de faire un travail de long terme pour sensibiliser le grand public, lorsqu'il y a des débats publics ou des concertations afin qu'il puisse vraiment participer et comprendre ce qui se passe. Je pense qu'il y a également un besoin de sensibilisation plus général du grand public autour des sites du nucléaire.

Emmanuel KESSLER

Une coupure perdue en termes de transparence et d'information, entre l'impression que peut avoir le public sur son information et la réalité de ce que vous pensez faire.

Philippe MARZOLF

Je pense qu'il faut travailler ensemble. Les médias ont aussi leur responsabilité : ils ne sont pas toujours là pour apporter de l'information objective, mais parfois pour mettre de l'huile sur le feu, ce qui n'arrange rien. Il y a un besoin de sensibilisation du grand public sur les informations de base pour qu'il comprenne.

Emmanuel KESSLER

« L'huile sur le feu » reflète aussi l'inquiétude qui s'exprime de la part des citoyens.

Françoise HUBERT, CLI du Blayais et Comité Scientifique de l'ANCCLI

M. NIEL comme M. DELALONDE nous ont parlé ce matin du travail fait par la France sur le plan européen pour essayer d'harmoniser ce qui relève de la sécurité du nucléaire. Que se passe-t-il dans les autres pays ? On a récemment entendu que nous aurions deux EPR en Inde à l'horizon 2018.

Jean-Christophe NIEL

La sphère d'autorité de l'ASN est la France et sa sphère d'influence raisonnable est l'Europe. Au-delà, cela dépend des pays.

Concernant les EPR en Inde, on peut se satisfaire que ce soit des réacteurs de génération III, qui rencontrent les objectifs de WENRA. Cela étant, nous sommes tout à fait disposés à travailler avec l'Autorité de Sûreté indienne sur ces sujets. Nous avons d'ailleurs participé à un séminaire en Inde il y a trois semaines, avec nos homologues de l'Atomic Energy Regulatory Board (AERB), pour discuter des conditions dans lesquelles nous avons autorisé ou non certains choix techniques sur ce réacteur.

Cette relation qui a vocation à se poursuivre, nous permettra d'être tout à fait clairs avec l'Autorité de Sûreté indienne, si nous avons un jour des interrogations sur leurs choix. Il s'agit tout de même d'un grand pays scientifique et technique : nous ne partons donc pas sur les plus mauvaises bases. L'ASN est disposé à travailler avec les autorités de sûreté et à faire part de son expérience dans les domaines qu'elle maîtrise.

Pour être tout à fait clair et explicite, nous n'accompagnons pas la vente de réacteurs d'AREVA. Nous sommes prêts à discuter avec nos homologues, les autorités de sûreté étrangères, et non avec les opérateurs, ni les gouvernements ; nous sommes prêts à apporter ce que nous pensons savoir faire : cela peut être des instructions de travail sur des installations ou des discussions sur le mode de fonctionnement d'une autorité. Qu'est-ce que l'indépendance ? Comment met-on en œuvre la transparence ? C'est ainsi que je vois l'avenir d'une relation avec nos homologues Indiens.

Emmanuel KESSLER

Le ferez-vous avec chaque pays ? De plus en plus de pays voudront accéder au nucléaire. Il y a des contrats à la clé, y compris pour la France, mais ils n'ont pas forcément la maturité d'avoir une Autorité de Sûreté Nucléaire, telle que nous la connaissons dans des grands pays scientifiques et techniques et/ou démocratiques.

Jean-Christophe NIEL

Pour l'instant, les pays suffisamment engagés dans des programmes de ce type sont assez peu nombreux. L'ASN est en mesure de répondre à ces besoins. Si tel n'était pas le cas, il faudrait prendre des dispositions, soit en augmentant nos moyens, soit en sélectionnant les personnes avec qui nous travaillons.

Thierry VIAL, Commission de surveillance du centre de stockage de la Manche

La mission principale des CLI est la vulgarisation scientifique et la communication auprès du grand public. Aujourd'hui, on constate que le sujet n'est pas facile et que le niveau de connaissances générales du grand public n'a pas beaucoup évolué. J'ai participé à plusieurs CLI avant d'en faire partie : très peu de personnes présentes font partie du public et beaucoup appartiennent à des organisations que l'on connaît bien.

Je pense que la marche a été un peu « ratée » et qu'il manque un niveau de connaissances basiques auprès du public, pour qu'il n'ait plus un jugement binaire - c'est dangereux ou ce n'est pas dangereux - vis-à-vis des risques dont nous parlons. La vérité se situe dans cet intermédiaire.

Pour gérer cette difficulté, il est curieux de constater qu'un pays comme la France, qui est extrêmement développé en termes d'industrie nucléaire ne dispose pas de bases de données de vulgarisation auprès du grand public, comme il en existe dans bien d'autres domaines techniques en France.

Jean-Claude DELALONDE

Les CLI doivent construire leur avenir et doivent répondre à leurs propres interrogations. Le citoyen qui pense - à juste titre ou à tort - que les CLI sont là pour résoudre tous les problèmes, doit être bien informé. C'est notre mission d'être le relais entre l'exploitant et la population. Nous devons donc bâtir notre propre connaissance pour la répercuter auprès du citoyen, qui est encore plus démuné que nous.

De quelle façon peut-on bâtir cette information locale sur un sujet national ou mondial ? Concernant les préoccupations qui existent au niveau d'une centrale nucléaire, comment diffuser l'information et laquelle pour qu'elle soit comprise et pour faire en sorte que de bonnes réactions se manifestent en cas d'accident ou d'incident ?

Tout est à construire. La loi n'existait pas avant 2006 et, quatre ans après la loi, nous commençons à être en ordre de marche, alors que le monde associatif est en situation difficile, le bénévolat ayant ses limites.

Nous avons d'abord besoin de savoir ce que nous voulons pour répondre à la mission que nous avons acceptée. Et nous espérons que nous aurons toujours demain des candidats qui accepteront de participer à ces travaux difficiles. Le jour où il y a un incident, la population demandera : « Qu'avez-vous fait ? Vous êtes les représentants, c'est vous qui faites partie de la CLI ».

Comment peut-on construire ensemble les éléments permettant de répondre à notre mission d'information ? Nous pouvons nous appuyer sur des expertises et d'autres apports, mais - j'espère que nous sommes d'accord sur ce point -, nous ne sommes pas là pour garder pour nous une information que nous souhaitons obtenir au titre de nos divers mandats. Il n'est pas question de dire : « j'ai la connaissance, je sais tout et je le garde pour moi ». La difficulté sera de savoir comment transmettre ce que nous recherchons.

Henri REVOL

Au sein du Haut Comité, nous avons également un groupe de travail baptisé « portail Internet ». Internet est un moyen d'information incontournable à l'heure actuelle et de très nombreux sites donnent de l'information sur le nucléaire dans ses différents aspects.

Notre ambition est de créer un portail Internet qui soit à même d'orienter tout citoyen à la recherche d'une information vers tous les fournisseurs d'informations dans le domaine nucléaire, qu'il s'agisse des exploitants, des organismes de recherches, des autorités de contrôle ou des associations favorables ou opposées au nucléaire. J'espère que nous pourrons faire aboutir ce portail Internet dans le courant de l'année à venir.

Emmanuel KESSLER

Je vous remercie d'avoir posé ces questions d'actualité, qui ont ouvert de façon dynamique cette journée. Nous nous retrouvons cet après-midi pour les deux débats, qui vous permettront encore de poser pas mal de questions.

TABLE RONDE N° 1 - LA MAITRISE DE L'URBANISATION

AUTOUR DES INB

Emmanuel KESSLER

Cette première table ronde porte sur un sujet d'actualité, qui a fait l'objet en 2010 de la circulaire signée du Ministre de l'Écologie de l'époque, M. Jean-Louis BORLOO, visant à donner un cadre de réflexion et d'action pour maîtriser l'urbanisation autour des sites nucléaires.

Jusqu'à une date récente, la question de l'urbanisation autour des centrales nucléaires n'avait pas été posée et encore moins tranchée. Aborder cette question qui est dans l'air du temps - avec des événements d'actualité dans d'autres secteurs, comme AZF et les inondations l'année dernière - pose un certain nombre de problèmes. C'est de cela que nous allons débattre avec nos invités :

- Jean-Luc LACHAUME, directeur général adjoint de l'ASN.
- Alexis CALAFAT, président de la CLI de Golfech dans le Tarn-et-Garonne et de l'Association des Représentants des Communes d'Implantation (et des districts s'y rattachant) de Centrales et Établissements Nucléaires (ARCICEN).
- Jérôme GOELLNER, chef du service Risques technologiques de la Direction générale de la prévention des risques au Ministère de l'Écologie (MEDDTL), qui a été associé à la circulaire que j'évoquais.
- Christine GILLOIRE, qui représente la fédération France Nature Environnement, a exercé diverses fonctions, notamment au sein du bureau national et est membre du HCTISN. Vous avez beaucoup travaillé sur l'urbanisation autour des sites Seveso et vous pourrez faire la comparaison.
- Pour représenter EDF, Alain VICAUD, directeur de l'environnement et de la prospective de la Direction de la production et de l'ingénierie d'EDF.

Je passe la parole à Jean-Luc LACHAUME pour un cadrage général, puis nous débattons.

Jean-Luc LACHAUME, directeur général adjoint de l'ASN

J'introduirai en quelques mots ce sujet de la maîtrise de l'urbanisation autour des installations nucléaires, en le plaçant tout d'abord dans le cadre général de la politique de maîtrise des risques autour des installations dangereuses.

La politique de maîtrise des risques

Pour schématiser, quatre éléments principaux sont à prendre en compte :

- La réduction du risque à la source est la première étape de la maîtrise des risques. Elle relève de la responsabilité de l'exploitant de l'installation et vise à faire en sorte que les risques présentés par l'installation soient les plus réduits possibles.
- Les plans de secours en cas d'accident. Des plans d'intervention sont prévus qu'il s'agisse des plans d'urgence des exploitants (les plans d'urgence internes pour les installations nucléaires) ou des plans des pouvoirs publics, notamment les plans particuliers d'intervention établis par les préfets.
- L'information des publics se fait conformément à la réglementation en vigueur et à différents codes, notamment le code de l'environnement ou le code de l'urbanisme, à travers les « porter à connaissance » et l'information sur les situations d'urgence faite autour de toutes les installations à risque.
- La maîtrise de l'urbanisation autour des installations à risque vise à protéger les populations vivant à proximité des installations à risque. Il s'agit de maîtriser le développement des activités susceptibles d'accroître l'exposition des populations aux risques présentés par ces installations. C'est une définition assez générale.

Le contexte législatif

En matière de contexte législatif, retenons deux points :

- Le cadre général est la loi du 30 juillet 2003, dite « loi BACHELOT », qui s'intéresse à toutes les installations industrielles, mais pas aux installations nucléaires de base. Cette loi prévoit un certain nombre d'outils, notamment en matière de maîtrise de l'urbanisation, avec l'élaboration de plans particuliers de risques technologiques (PPRT) autour de ces installations.
- Pour les installations nucléaires, la loi TSN du 13 juin 2006 évoque la question de la maîtrise de l'urbanisation en ouvrant la possibilité d'instituer des servitudes d'utilité publique (SUP) autour de ces installations. Ces servitudes couvrent l'existant, mais elles nécessiteront une période assez longue de mise en place, 5 à 10 ans, pour un certain nombre de raisons.

La circulaire du 17 février 2010

Il y a une certaine actualité de la maîtrise de l'urbanisation. La circulaire du 17 février 2010 du ministre chargé de l'écologie, demande aux préfets, dans l'attente de la mise en place des servitudes d'utilité publique, de prendre un certain nombre de dispositions dans le cadre de la maîtrise de l'urbanisation.

Cette circulaire préconise une certaine prudence pour ce qui touche à l'urbanisation et à l'implantation d'activités autour des installations nucléaires. Elle est élaborée autour de trois principes principaux :

- Permettre la mise œuvre des plans de secours, c'est-à-dire pouvoir opérer les plans particuliers d'intervention (PPI).
- Adopter une démarche prudente pour toute nouvelle activité.
- Privilégier si possible le développement à l'extérieur de la zone du PPI en phase réflexe.

Pour sa mise en œuvre, plusieurs éléments sont demandés :

- Une caractérisation du risque.
- Une concertation locale pilotée par le préfet : c'est sans doute le plus important
- Un « porter à connaissance », qui est un acte du préfet vers le maire de la commune ou vers le président du groupement de communes. Celui-ci a pour vocation d'informer les collectivités locales sur les risques présentés par les installations.

La finalité est la prise en compte par les élus des recommandations émises par les préfets dans leur plan d'urbanisme.

Les actions en cours

Où en est-on aujourd'hui ?

La circulaire demandait d'abord que soit précisée la caractérisation du risque et que l'ASN transmette aux préfets dans les six mois des éléments sur le risque présenté par les installations. C'est ce qu'a fait l'ASN : elle a présenté aux préfets les scénarios accidentels à prendre en compte, en se référant à la circulaire de mars 2000 établissant les PPI et prévoyant l'instauration de phases réflexes autour des installations nucléaires.

Dans un deuxième temps, un guide a été préparé sur les modalités de la concertation autour des installations nucléaires. Ce guide produit en avril 2010, a été soumis à la concertation et a fait l'objet d'un certain nombre de réunions de travail. Quels en sont les objectifs ?

- prendre des positions homogènes sur tout le territoire français en matière de maîtrise de l'urbanisation,
- prévoir une phase de concertation locale préalable à toute décision des préfets,
- prévoir surtout une concertation avec les élus locaux et les exploitants, préalablement à toute décision.

L'ASN souhaite avancer sur ce guide de façon à en disposer début 2011.

L'étape suivante est d'engager le travail en concertation avec tous les acteurs, dont les élus, sur la mise en place de servitudes d'utilité publique autour des installations nucléaires. On en est là aujourd'hui, sachant que l'ASN est lourdement impliquée dans cette démarche : depuis 2006, ses divisions ont été amenées à rendre environ 300 avis sur divers projets d'aménagement de territoire et un avis réservé, voire défavorable, a été rendu dans 10 % des cas. On a donc tout intérêt à avancer, afin d'avoir dans ce domaine quelques règles concertées et bâties, autant que possible, sur le bon sens.

Emmanuel KESSLER

Je remercie Jean-Luc LACHAUME de ces rappels qui donnent bien le contexte général. Nous allons faire un rapide tour de table pour voir ce que tout cela implique comme changement.

La question de l'urbanisation autour des sites nucléaires a été un peu évitée et n'a pas été posée clairement pendant de longues années. Même quand on a commencé à en parler pour les risques industriels, on a un peu contourné la question du nucléaire et il y a eu une forte urbanisation sur certains sites pendant ce temps.

Jérôme GOELLNER, vous avez travaillé un peu sur la circulaire : pouvez-vous nous préciser ce qui a été visé ? S'agit-il de renverser la tendance, stopper les projets, faire réfléchir ou faire en sorte d'aligner ce qui existe déjà pour les sites et les risques technologiques sur les risques nucléaires ?

Jérôme GOELLNER, chef du service Risques technologiques de la Direction générale de la prévention des risques (MEDDTL)

L'idée n'était pas d'aligner le nucléaire sur ce qui se fait dans les autres domaines, mais, comme le disait Jean-Luc LACHAUME, d'appliquer à celui-ci une démarche de bon sens. En effet, la limitation de la vulnérabilité des personnes exposées fait partie depuis de nombreuses années des principes de base de la prévention du risque, qui s'appliquent à tous les domaines.

Jean-Luc LACHAUME a cité la loi de 2003 post-AZF (la « loi BACHELOT ») qui a lancé une démarche lourde pour les installations Seveso, avec l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT), qui sont des démarches menées par l'État et peuvent aller jusqu'à l'expropriation, si nécessaire, des populations les plus proches des installations à risque.

Il ne s'agit pas d'aller aussi loin pour les installations nucléaires, mais de partir du principe adopté pour les installations industrielles, dans le respect des compétences du préfet et des maires en charge de la maîtrise de l'urbanisme : l'État connaît les risques, il a le devoir d'informer sur leur existence et les maires responsables en matière d'urbanisme, de par le code de l'urbanisme, doivent en tenir compte dans leurs décisions en matière d'urbanisme.

C'est ce qui se faisait pour les installations industrielles, bien avant les PPRT depuis la fin des années 1970 ou le début des années 1980. Nous l'appliquons également par exemple pour les canalisations de transport de produits dangereux, comme les gazoducs, les oléoducs et les canalisations, dont le préfet fait connaître l'existence et les risques aux maires. Les maires doivent en tenir compte de manière raisonnable, en évitant de construire une école ou un hôpital au-dessus d'une canalisation.

Ce n'est pas propre au nucléaire : c'est ce qui est en développement sur les nœuds d'infrastructure de transport de matières dangereuses, à partir du Grenelle de l'Environnement, qui est beaucoup plus récent : il y a une obligation d'étude de danger pour les gros nœuds d'infrastructure, les gares de triage, les ports, qui ne sont pas des installations classées, mais impliquent de grandes quantités de transports de matières dangereuses. Cela aboutira à un « porter à connaissance » et à une invitation faite aux maires d'en tenir compte dans leurs documents d'urbanisme.

Pour les installations nucléaires, l'idée est d'entrer également dans ce type de démarche. On sait que les risques présentés par ces installations ne sont pas comparables à ceux présentés par d'autres installations industrielles : la probabilité d'un accident majeur est très faible et la plupart des scénarios d'accidents ont une chronologie et une cinétique lentes, qui laissent le temps d'intervenir pour mettre à l'abri les populations. Cependant, les réflexions des dernières années ont montré qu'il existait des scénarios d'accidents à cinétique plus rapide et qu'on devrait prendre en compte la capacité à intervenir et à limiter la vulnérabilité des personnes exposées.

Emmanuel KESSLER

Diriez-vous qu'il y a eu des excès dans l'urbanisation autour des installations nucléaires et qu'il faut y mettre fin ?

Jérôme GOELLNER

L'ASN a fait quelques études assez précises sur le sujet. Le nombre de personnes qui se situent autour des installations nucléaires a effectivement augmenté de manière considérable ces dernières années, en tout cas autour de certaines installations, car la pression urbanistique n'est pas partout la même. À Golfech, ce n'est peut-être pas énorme, mais il y a des zones où la pression urbanistique est forte.

Il faut savoir prendre un certain nombre de décisions de bon sens. J'ai été antérieurement dans un poste en Lorraine et ce système a été lancé il y a quelques années, autour de la centrale de Cattenom, où la pression urbanistique était forte. J'étais à la DRIRE et il était question de la création d'un jardin public sur une île au milieu du lac du Mirgenbach, qui est la source froide pour le refroidissement de la centrale nucléaire de Cattenom. Il s'agissait de faire venir des touristes, y compris de pays étrangers, qui, par définition, ne connaissent rien aux risques, voire qui ne parlent pas le Français et à qui on ne peut donc pas distribuer une plaquette pour leur expliquer de quoi il s'agit. Il s'agissait de les faire venir en bateau, depuis un appontement à côté de la centrale, sur une île au milieu du lac pour visiter un jardin.

On s'est demandé s'il était raisonnable d'avoir un tel projet alors qu'il s'agissait de les faire venir dans un jardin public où il n'y avait aucun moyen de les mettre à l'abri. En cas d'évacuation, il fallait qu'elles reprennent le bateau et qu'elles se rapprochent de la centrale pour récupérer leur voiture au parking.

Nous avons proposé au Préfet de dire au maire que, s'il acceptait cela, il faudrait déférer au tribunal administratif en disant que ce n'était pas raisonnable, et cela ne s'est pas fait.

Il s'agit de prendre des décisions de bon sens et non de tout bloquer. Il faudra appliquer les textes de loi qui disent qu'il faut mettre en place des servitudes. C'est la démarche normale à terme, mais cela prendra du temps. En attendant, la circulaire parle bien de démarches de développement prudentes. On n'a pas dit qu'il fallait tout bloquer et ne plus développer, mais qu'il fallait le faire prudemment.

Emmanuel KESSLER

Jérôme GOELLNER, vous reviendrez dans le débat.

On va voir comment réagissent les élus à cette circulaire. Monsieur CALAFAT, président de la CLI de Golfech, comment la recevez-vous ?

Alexis CALAFAT, président de la CLI de Golfech et de l'ARCICEN

Ce n'est pas nous qui avons pris la circulaire : nous n'avons pas encore ces pouvoirs, sauf pour des arrêtés municipaux.

Il est difficile d'aller contre un principe de précaution, toutefois, en amont, l'exploitant a eu pendant des années un discours de confiance pour implanter ses usines, en disant que nous pouvions vivre à l'intérieur d'une centrale sans aucun souci. Ce discours a été tenu, entre autres par l'intermédiaire des CLI et des élus de terrain que nous sommes, auprès des populations. Les riverains se sont adaptés, ils ont compris que le risque zéro est inexistant et qu'à partir de là, il faut développer des principes de précaution tels que les plans d'évacuation, la prise de comprimés d'iode et les systèmes d'alerte. Ils ont très bien assimilé ces principes parce qu'ils ont compris qu'ils vivent à côté d'une installation à risques.

De là à dire qu'à présent, c'est devenu dangereux - c'est interprété ainsi - pour les personnes qui viennent, mais pas pour celles qui y vivent déjà... Toutes les décisions sur les projets d'urbanisation sont repoussées de 5 ou 10 ans et on risque de ne plus rien avoir ensuite autour d'une centrale.

En dehors de cela, se posent deux questions :

Pourquoi le périmètre des deux kilomètres, comme celui des dix kilomètres ? Pourquoi deux et pourquoi dix ? C'est l'administration qui veut cela. Il faudrait être un peu plus sur le terrain, mais, si l'on commence à parler de deux kilomètres, les préfets appliqueront les deux kilomètres comme ils ont appliqué les dix kilomètres. Soyons moins contraignants sur les guides et regardons, en fonction de la météorologie et des climats locaux, quel est le meilleur des périmètres.

Vis-à-vis des populations, qui va se charger de passer le message et quel type de message ? Dans les propos actuels on ne parle pas de l'information. Qui va nous donner les grandes lignes ? Est-ce le préfet, l'ASN, les commissions locales ou les élus qui ont déjà commencé à être interpellés ?

Concernant l'information des populations, après avoir dit « n'ayez pas peur, à présent, on prévoit tout, les secours sont au « top » », on va désormais expliquer que ce n'est pas tout à fait le cas. Les préfets disent qu'ils sont capables de mettre à disposition 200 bus qu'on n'a jamais vus. C'est déjà bien d'arriver à en obtenir deux pour chaque exercice et je me demande toujours où ils iraient chercher 200 bus : je vous parle en tant qu'homme de terrain.

Il est vrai qu'on avance sur l'information, mais quelques oublis paraissent un peu étranges : dans le cadre des enquêtes d'utilité publique sur le futur de Flamanville ou Penly, je ne pense pas qu'il soit encore question de restrictions d'urbanisation autour des sites.

Concernant le problème des servitudes d'utilité publique, les PPRT ont été pris en compte avec des mesures fortes, que l'on peut retrouver avec les problèmes de marée en Vendée. Or, dans ce dernier cas, on a essayé de les éviter, ce que je ne comprends pas : il faudrait intégrer les servitudes en amont dès la discussion de départ. Je ne pense pas que, du fait de cette nouvelle mesure, tout le monde vendra demain son bien.

Si par hypothèse un terrain actuellement constructible ne l'était plus demain et qu'il y avait une perte pour le propriétaire d'un terrain constructible transformé en terrain agricole. Va-t-on dire à cette personne : « À présent, vous le vendez 1 € le mètre carré au lieu de le vendre à 20 ou 30 € le mètre carré » ? Des terrains constructibles - notamment un lotissement situé dans la zone des deux kilomètres - ont été refusés à Cattenom, mais je précise que ce n'est pas pour cela que Cattenom a triplé sa population...

Emmanuel KESSLER

L'indemnisation individuelle de propriétaires, qui avait été prévue dans le cadre des risques technologiques à travers les PPRT, a une clef de répartition entre l'État, les collectivités locales et l'exploitant du site. Ce n'est pas le cas pour le nucléaire. Est-ce bien cela ?

Alexis CALAFAT

Exactement. On les remet à plus tard.

Emmanuel KESSLER

Sentez-vous déjà des effets de ce climat nouveau en termes de dépréciation des transactions ?

Alexis CALAFAT

Il est encore trop tôt pour savoir s'il y a vraiment une dévaluation, mais on sent une inquiétude des investisseurs qui viennent à la mairie en disant : « J'ai l'intention de faire deux ou trois lots sur un terrain constructible : aurai-je l'autorisation ? » Nous sommes pour le moment dans l'impossibilité de répondre et nous leur disons : « Présentez le projet et on verra bien ce que l'on vous répondra ». À partir de quoi pouvons-nous dire oui ou non ?

L'ASN donne un simple avis sur lequel le préfet s'appuie et le tribunal administratif lui donne raison, comme on l'a vu à Cattenom. On ne peut pas leur donner tort non plus en fonction du principe de précaution. Les personnes ayant perdu ces terrains constructibles doivent alors être dédommagées.

En fonction des scénarios qui ont entraîné les accidents à cinétique rapide, qui entraînent toutes ces précautions, il faudrait vérifier si toutes les précautions ont bien été prises et toutes les possibilités techniques de l'exploitant mobilisées pour éviter cet incident. On nous avait toujours expliqué que le réacteur était une grosse cocotte-minute : s'il y avait un accident demain, on pourrait enfermer dans cette cocotte-minute le nuage radioactif qui se dégagerait et on avait 48 à 72 heures pour laisser éventuellement sortir l'excédent de pression et éviter l'explosion du réacteur. A priori, cela a changé : on n'a plus 48 à 72 heures.

Une question se pose à laquelle il faudra répondre précisément. Comment est défini le rayon des deux kilomètres ? Est-il vraiment de deux kilomètres ou est-il plus grand ? Au lieu d'être rond, est-il plutôt en longueur ? Je pense qu'il faudra bien l'expliquer pour que les personnes comprennent. À partir de là, nous serons prêts à reprendre la table des discussions et à entrer dans le détail.

Emmanuel KESSLER

Tel est votre point de vue en tant qu'élu représentant l'ensemble des élus de sites où sont implantées des installations nucléaires. On voit bien qu'il y a un changement de contexte et d'approche. Quand on a démarré, on avait l'impression que l'on pouvait tout faire ; ce n'était pas le risque zéro, mais on nous l'a présenté comme tel. À présent, on est baigné dans le principe de précaution. Monsieur VICAUD, comment réagissez-vous en tant qu'exploitant à cette nouvelle approche ?

Alain VICAUD, directeur de l'environnement et de la prospective de la direction production ingénierie d'EDF

Avant de répondre à votre question, je rappellerai, comme l'a évoqué M. LACHAUME, que notre première responsabilité en tant qu'exploitant est bien la maîtrise du risque à la source, afin d'éviter tout incident et accident. Cette maîtrise du risque s'appuie sur des dispositions qui concernent la machine, les hommes et les organisations et que l'on met en œuvre dès la conception - par exemple pour Penly 3, actuellement -, lors de la construction, de l'exploitation et du démantèlement.

Notre objectif est de ne pas avoir d'accident et, en cas d'incident ou d'accident, de prendre les dispositions afin qu'il n'y ait pas de conséquences sur les personnels, les populations et l'environnement, par la mise œuvre des plans de secours dans lesquels EDF intervient par l'intermédiaire de son plan d'urgence interne.

La situation est inchangée en matière de risques. Ce n'est pas parce que cette circulaire est sortie que les centrales nucléaires connaissent des risques nouveaux ou, pire, des risques cachés, que l'on n'aurait pas voulu montrer jusqu'à présent et qui apparaissent subitement.

En référence à ce qu'a dit Jean-Christophe NIEL à propos des réexamens de sécurité, la situation s'améliore d'année en année et au moins tous les 10 ans, où un examen de sûreté permet de rehausser le niveau de sûreté de nos installations. Le risque n'augmente pas, il diminue.

Il faut donc éviter les amalgames, comme cela se fait parfois autour de nos sites, entre des événements catastrophiques de type AZF ou Xynthia, qui sont sans rapport avec les risques que l'on peut encourir autour d'une centrale nucléaire.

Dans quoi s'inscrit cette nouvelle approche pour les exploitants ?

Il s'agit de compléter les dispositions préventives mises en œuvre autour des sites depuis plus de 20 ans. On a parlé de durée de vie et de fonctionnement : nous étudions comment fonctionner avec des durées de vie beaucoup plus longues, actuellement sur des moyennes de 30 ans et nous espérons démontrer que nos installations pourront fonctionner une soixantaine d'années.

Pendant toute cette période à venir, il faut absolument - nous y tenons - que l'ensemble des dispositifs de prévention puisse être mis en œuvre sans problème.

Concernant les dispositions associées aux accidents à cinétique rapide, il faut donner des ordres de grandeur : c'est inférieur ou égal à six heures non à une seconde. Rien n'explose instantanément dans une centrale nucléaire.

Il faut que l'on puisse mettre en œuvre les dispositions prévues du plan de secours : l'information est la première action à mener. L'exploitant est acteur de l'information autour de ces ouvrages, en tant qu'exploitant, mais également du fait que plusieurs milliers de personnels avec leur famille et de prestataires vivent dans ces fameux périmètres, autour de chaque centrale. Nous sommes entièrement concernés et ils peuvent servir de vecteur pour transmettre cette information.

« Il faut raison garder » dans cette affaire : il ne s'agit pas d'une révolution, mais d'assurer - nous pouvons y apporter notre contribution - la maîtrise de l'urbanisation de façon qu'à chaque instant, les pouvoirs publics puissent, compte tenu des personnes qui habitent dans les deux kilomètres, mettre en œuvre les dispositions de mise à l'abri, d'absorption de comprimé d'iode, voire d'évacuation, si on était obligé d'aller jusque-là. C'est ce juste équilibre qu'il faut trouver : cela n'implique ni une révolution, ni de vente de terrain. EDF est prêt, avec ses personnels, à être associé au dispositif de concertation appelé des vœux des pouvoirs publics et de l'ASN.

Emmanuel KESSLER

Vous dites qu'il n'y a pas de *no man's land* dans cette zone, mais on ne peut pas faire n'importe quoi : un centre commercial, une piscine ou un stade...

Alain VICAUD

C'est tout à fait clair.

S'il y avait un incident le nécessitant autour de la centrale, nous appellerions les personnes qui habitent dans ces zones, dont nous avons les numéros de téléphone. Pour l'ensemble des 19 centrales, cela tourne autour d'une vingtaine de milliers de foyers.

Il est vrai qu'il n'y a pas de grands centres commerciaux et qu'il serait anormal d'en avoir un, puisque la première nécessité est que les personnes habitant autour soient informées. On ne peut pas avoir de touristes.

M. GOELLNER a un peu amplifié le jardin botanique sur l'île de Mirgenbach : il y avait moins de monde attendu, quelques dizaines de personnes dans un bateau. Cela n'allait pas au-delà des visites de nos installations comme les visites d'écoles de 20 à 30 personnes et on les aurait pris en charge. Cela n'a pas été accepté, mais des difficultés de financement étaient associées.

Nous tenons absolument à favoriser la vie autour des centrales : ce qui se passerait si on ne le faisait pas, c'est qu'on serait en train de les diaboliser. Ce n'est pas du tout l'objectif de cette circulaire qui est d'avoir une approche raisonnable. Dans la zone dite de danger immédiat, il n'y a pas de danger immédiat. Je pense qu'on va changer de terme pour éviter de colporter un vocabulaire mal choisi. Il faut que l'on trouve cet équilibre.

Emmanuel KESSLER

Le curseur est placé différemment selon votre sensibilité et votre positionnement. Christine GILLOIRE, pour France Nature Environnement, vous vous êtes penchée sur les

zones liées aux risques technologiques de type AZF ou Seveso et sur le nucléaire. Quel est votre point de vue sur cet équilibre ?

Christine GILLOIRE, fédération France Nature Environnement

France Nature Environnement est un réseau de 3 000 associations réparties sur tout le territoire. De nombreux membres font également partie de CLI ou de comités locaux d'information et de concertation (CLIC). Le réseau France Nature Environnement est ainsi sensibilisé aux différents types de risques, et pas seulement au risque nucléaire.

Du point de vue de M. VICAUD, on distinguerait la mort lente de la mort violente. Compte tenu de l'expérience des installations classées Seveso et des efforts menés pour trouver des solutions, y compris en matière de financement, pour aider notamment les personnes situées en zone létale, qui sont concernées au plus haut point, nous sommes tentés de faire un parallèle, plus qu'une comparaison entre l'évolution de la législation concernant les installations classées Seveso et de celle concernant les INB.

Je voudrais faire part de mon étonnement au sujet de l'urbanisation : par rapport aux habitants et aux propriétaires de ces maisons, il faut distinguer et travailler sur l'urbanisation après l'installation de la centrale, mais aussi celle qui existait auparavant.

Je ne suis pas membre de CLI, mais j'ai fait toutes mes « classes associatives » en Seine-et-Marne : la centrale nucléaire est à 10 kilomètres, de l'autre côté de la frontière du département ; les « nuages » traversent donc cette frontière... Mon étonnement porte sur le fait que l'on ait accepté d'installer des centrales nucléaires trop près de zones habitées ou de villages. Or, une installation nucléaire n'est pas Disneyland et le risque par rapport aux populations est tout à fait réel : même si l'on peut espérer - de tout cœur - qu'il ne se produise jamais, il ne suffit pas d'invoquer le ciel et il faut mettre tout en œuvre pour cela.

Nous sommes très axés sur la question de la réduction à la source, les mesures de prévention et les mesures de protection. Nous espérons que les nouvelles mesures vont évoluer rapidement, mais pourquoi a-t-on tant attendu ?

Emmanuel KESSLER

Pour vous, on est très en retard sur le nucléaire.

Christine GILLOIRE

On est très en retard, mais, même si c'est à « faible dose », on commence à sortir de la « nucléocratie ». Ces mesures vont dans le bon sens et nous ne pouvons que soutenir l'ASN, la DGPR etc. : il faut continuer.

J'ai des retours de nos membres associatifs. Par exemple, un président de fédération du Nord, très concerné par Gravelines où il vit au quotidien, n'hésitera pas à aller en justice si les élus de sa commune persistent à vouloir agrandir un camping situé dans la zone des deux kilomètres ou à construire environ 600 logements. Les associations qui le pourront se battront pour éviter cela, car elles considèrent que c'est extrêmement important.

J'ai bien conscience de dire des choses qui ne font pas plaisir, mais je suis aussi très compréhensive. Il y a un grand écart entre la théorie et la pratique : si les associations ne peuvent que soutenir la théorie - ces mesures attendues et qui vont dans le bon sens - dans

la pratique, elles se posent toutes les questions que vous avez soulevées. On sait bien qu'ont eu lieu des simulations d'accident, mais les résultats ne sont généralement pas convaincants. Par exemple, personne ne comprend exactement comment fonctionnent les sirènes. Ce n'est pas évident pour les personnes qui sont à leur travail et dans leur activité. Je ne vois pas comment le signal sonore que les personnes devront apprendre à reconnaître pourrait être efficace, ni comment elles pourront s'en sortir.

Emmanuel KESSLER

Vous dites qu'il y a une difficulté à sensibiliser les populations dans ces périmètres. Il vaut mieux ne pas trop densifier.

Christine GILLOIRE

Tout à fait et, compte tenu de la crise économique et des difficultés des communes, on ne peut pas non plus charger les maires de mesures qu'ils ne pourront pas prendre. On conçoit bien qu'il n'y aura pas le nombre d'autocars suffisant pour évacuer les personnes.

Nous sommes bien conscients des difficultés et nous sommes prêts à accompagner, à participer à la concertation, qui ne devrait pas uniquement se passer entre élus et exploitants. Les associations souhaitent être partie prenante et apporter leur pierre à l'édifice.

ÉCHANGES

Emmanuel KESSLER

J'imagine que vous avez sans doute envie de réagir sur ce sujet assez passionnel. Je propose de voir s'il y a des réactions ou des questions parmi vous.

Jean-Claude AUTRET, CLI de Flamanville, Vice-président de l'ACRO

Le bon sens dont vous parliez pour établir la circulaire est un bon sens de villes. Dans les petites communes où s'implantent souvent ces installations, les conseils municipaux sont extrêmement réduits et cela risque de poser quelques problèmes.

Concernant la sûreté, depuis le 11 septembre 2001, un glissement s'est opéré du concept de sûreté au concept de sécurité, radicalement différent et qui ne prend pas seulement en compte la fiabilité de l'installation.

Bernard DEFOY, Maire de Saint-Martin-en-Campagne (centrale de Penly).

Je suis concerné par un avis défavorable de l'ASN sur un permis de construire, pour lequel le certificat d'urbanisme (CU) avait été positif et je rejoins M. CALAFAT sur ce problème.

On nous demande d'accueillir du personnel pour l'EPR et on avait des campings dans cette zone de deux kilomètres, qui n'ont jamais posé de problèmes auparavant. Qu'est-ce que je fais du camping ? Dois-je l'agrandir ou le laisser tel quel ?

Concernant l'avis défavorable, le bâtiment devant recevoir à l'avenir du personnel pour la construction de l'EPR dans des F1 ou F2, l'Équipement a demandé à la personne qui a déposé son permis de se mettre aux normes handicapées. Le refus a joué sur « vous avez mis des normes handicapées, vous allez donc avoir des handicapés et on ne va pas pouvoir venir les chercher » ! Nous tournons en rond.

Je regrette profondément que l'ASN n'ait pas pris contact avec les maires concernés. Nous avons un plan de prévention pour pouvoir accueillir et faire le nécessaire s'il y avait besoin d'une mise à l'abri de la population. De plus, ce ne sont pas les maires qui sont chargés de l'évacuation, mais les services des préfectures : il faut qu'on sache s'ils sont capables d'évacuer 3 000 personnes sur un secteur, 1 000 ou 500 et, si l'État est capable d'en évacuer 3 000 à un endroit, il doit être capable d'évacuer 3 000 à un autre. Néanmoins, les services d'évacuation peuvent renvoyer les cars, car les personnes partiront avec leurs voitures.

Dans ma commune, nous sommes au bord de la mer. Qu'est-ce que je fais de la plage ? J'ose espérer que, s'il y a accident, je n'aurais personne sur ma plage. Dois-je interdire l'accès à la plage alors que 1 000 personnes vont s'y baigner quand il fait beau en juillet et août ?

Je suis tout à fait d'accord avec la prise de conscience que l'ASN a opérée sur ces dossiers. On doit à nouveau rencontrer les services de l'Équipement pour en parler : on n'a pas à faire une maison de retraite aux abords des deux kilomètres, mais toutes les zones constructibles, qui ont été étudiées avec les services de l'État, ne le sont plus aujourd'hui !

Emmanuel KESSLER

Vous déplorez de ne pas pouvoir développer des projets déjà en cours. En tant que maire, comment regardez-vous les zones touchées par la tempête Xynthia ? Ce n'est pas le même type de risque, mais, s'il y a un accident demain, préférez-vous autoriser et prendre le risque que l'on vous dise : « Comment avez-vous pu autoriser des constructions dans telle ou telle zone ? »

Alexis CALAFAT

Nous n'avons pas que Xynthia : la Garonne est inondable. Nous connaissons déjà la restriction de construction en zones inondables, à la différence que les personnes savent depuis toujours que la Garonne est dangereuse et qu'il ne faut pas bâtir. Nos anciens ne sont jamais trompés et connaissent très bien leur milieu. Par exemple, du côté de Marmande, des agriculteurs se rejoignent en bateau pour jouer à la belote quand la plaine est inondée, mais les maisons sont hors eau. Ce risque est perçu et connu.

L'usine est venue après le village. Mon église date de 1860 : elle est à 400 mètres de la centrale. Ce n'est pas le village qui est venu à la centrale, mais la centrale qui est venue au village. Qui est fautif ?

On prend des précautions pour l'avenir, mais je mets le doigt sur l'existant. Il faut tenir compte des personnes qui y sont. Je comprends bien le maire de Saint-Martin-en-Campagne : cela va créer des problèmes lors des implantations. S'il y a eu augmentation de la population, ce sont des agents EDF pour 20 ou 30 % suivant les communes. Ce sont donc

des personnes qui connaissent bien le milieu, des personnes « du cru », qui sont très demandeuses d'installations sportives, de crèches, d'écoles etc. Actuellement, le projet prévoit la suppression de la construction d'écoles, de crèches et d'installations sportives, ce qui veut dire que le village va vieillir et un village qui vieillit se meurt.

Si je prends ma commune, c'est l'ensemble qui est concerné par le périmètre des deux kilomètres. Je n'ai pas de zone d'évacuation, à moins d'aller chez le voisin.

Emmanuel KESSLER

Jean-Luc LACHAUME, l'ASN a été interpellée.

Jean-Luc LACHAUME

L'observation de Monsieur le Maire est pertinente et va justement dans le sens du travail mené aujourd'hui. Il n'y a rien de nouveau avec cette circulaire. On souhaite ne rien interdire *a priori*, mais clarifier les règles existantes et surtout avoir des règles homogènes sur le territoire et des méthodes pour voir si un projet est viable ou non à l'aune de l'opérabilité des plans de secours. Peut-on être sûrs de mettre en œuvre, si nécessaire, un plan de secours ?

Concernant l'exemple du camping, l'ASN ne sera jamais très favorable à l'implantation d'un camping à la clôture d'une centrale nucléaire. Plus on s'éloigne et plus on peut discuter, parce qu'on peut sûrement trouver des solutions par le dialogue et la concertation. C'est ce à quoi on appelle à travers la mise en application de cette circulaire : aller vers une concertation, dans le bon sens et avec raison. L'ASN n'interdit rien *a priori*.

Emmanuel KESSLER

Cependant, les préfets vont être assez restrictifs ; ils vont se protéger.

Jean-Luc LACHAUME

C'est l'intérêt d'avoir une concertation au préalable, avant que le préfet n'établisse ses recommandations. C'est à ce niveau qu'il faut agir et ce point n'est pas correctement traité. C'est ce que l'on appelle de nos vœux.

Jérôme GOELLNER

L'objectif de la circulaire, du « porter à connaissance » et de la démarche menée avec l'ASN - un guide pour aider les préfets à élaborer le « porter à connaissance » et à mener les discussions qui doivent suivre - est bien de sortir de la situation où l'ASN est amené à donner des avis, au cas par cas, sur des projets individuels, sans aucune vision d'ensemble.

La démarche individuelle ne convient pas et il s'agit de la dépasser. À partir du « porter à connaissance », d'une réflexion et d'une concertation entre le préfet, ceux qui connaissent le risque - notamment l'ASN et l'exploitant - et le maire, qui est le seul responsable de l'urbanisme dans sa commune, il s'agit d'avoir une démarche globale de territoire et de se mettre d'accord sur un guide et des principes. Le guide vise à donner de grandes idées et principes, mais il s'agit d'élaborer localement sur chaque territoire, autour de chaque centrale, une vision différente d'un endroit à un autre.

Il ne s'agit pas non plus de viser l'urbanisation : c'est le bon sens, quand il y a moyen d'aller ailleurs, il vaut mieux le faire. S'il n'est pas possible d'aller ailleurs, il faudra bien accepter que certains équipements se situent dans cette fameuse zone des deux kilomètres.

Christine GILLOIRE

Les élus ont une forte tendance à vouloir augmenter la population et à accepter beaucoup de choses, indépendamment de toute usine dangereuse ou d'INB.

Je suis frappée par l'absence de prise de conscience de la population, par la négation du risque. Je n'aurais pas envie d'aller m'installer dans la zone des 2 kilomètres !

Cette zone, qui sera sûrement discutée, peut être insuffisante dans certains cas. Il ne faut pas se polariser là-dessus. Je pense que ce sera beaucoup plus fin et pertinent que cela. Il y a des choses élémentaires par rapport aux risques : certaines sont inacceptables et ce n'est pas nouveau. Il faut du courage politique, de la volonté et de la fermeté.

Emmanuel KESSLER

Monsieur demandait également si on peut habiter la France sans risque.

Monique SENÉ

On dit que le maire est responsable, mais les projets d'Opérations d'Intérêt National (OIN) viennent d'en haut : par exemple, on n'a pas vraiment oublié qu'il y avait l'installation de Saclay, mais on s'en rapproche dangereusement.

À Saclay, Orsay et Gif-sur-Yvette, il y a une prise de position des personnes, car il y a des terres agricoles et des endroits où l'on cultive la terre. Cette situation n'est pas toujours du fait du maire, qui est parfois écrasé par le niveau au-dessus.

Emmanuel KESSLER

Ne mettons pas tout sur le dos des maires : l'État a aussi sa propre responsabilité. Le projet vient s'implanter là où il y a déjà de l'activité, par décision d'État. Et les personnes n'ont pas le choix, elles y sont déjà.

Patrick FAUCHON, maire de Flamanville

Je rejoins le maire de Penly sur les difficultés qu'il rencontre.

Avec la centrale nucléaire à proximité, toute la commune de Flamanville est dans le rayon de deux kilomètres. On a fait un PLU dans le cadre de l'implantation de l'EPR et une mise à jour relativement récente, en prenant en compte tous les « porter à connaissance ».

On nous a demandé de prendre en compte dans le PLU la circulaire de 2004 pour l'institution des servitudes au niveau des lignes très haute tension. On n'a pas su comment le faire, car les arrêtés préfectoraux pour instituer les servitudes ne sont pris nulle part depuis 6 ans. On vit donc la situation qui nous est posée, en termes d'autorisation de terrain à construire à proximité ou sous les lignes, avec des réponses différentes, entre la possibilité d'instituer des servitudes qui n'ont pas été instituées et des habitants de proximité qui souhaitent construire à proximité. On l'a géré avec des difficultés pour les personnes qui

souhaitent vendre leurs terrains et qui ont des acquéreurs et des servitudes non mises en place.

Les sujets relatifs aux « porter à connaissance » et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme se posent sensiblement dans les mêmes termes. En l'absence d'une réflexion générale, je ne vois pas dans quelle mesure on aura un cadre juridique et une instruction normale : une partie des personnes qui vivent à proximité de nos sites travaillent dans le nucléaire, soit en tant qu'agent des opérateurs industriels, soit au niveau des entreprises prestataires ; elles choisissent d'habiter à cet endroit.

De la salle

Le représentant d'EDF a déclaré que le risque diminue avec le temps. C'est la première fois que j'entends cette notion à propos d'un réacteur. J'aimerais que vous développiez : pourquoi en effet démanteler ?

Alain VICAUD

Tous les 10 ans, nous faisons un réexamen de sûreté et nous rehaussons le référentiel de sûreté de nos centrales. Dans ce cadre, nous diminuons le risque, par exemple la probabilité d'occurrence d'un accident grave. Nous ne disons pas que nous arrivons au risque zéro, mais nous le reculons d'autant. Et nous ne sommes pas les seuls industriels à avoir cette approche avec leurs installations industrielles. Le risque tend vers zéro quand le temps tend vers l'infini.

Jean-Luc LACHAUME

Dans le cas évoqué par Mme SENÉ sur Saclay, avec l'opération d'intérêt national, la ville vient à l'installation nucléaire de façon volontaire, par la volonté de l'État d'urbaniser.

À Saclay, il y a la maîtrise de l'urbanisation, mais aussi une réduction du risque à la source sur deux installations déterminant le plan particulier d'intervention : pour CIS BIO, qui produit des radiopharmaceutiques, on a mené des actions de réduction du terme source de cette installation, afin que le risque soit réduit ; par ailleurs, le collège de l'ASN a pris une décision pour que le réacteur OSIRIS s'arrête en 2015.

Cela entre bien dans la notion de réduction du risque à la source.

Il faudra bien sûr aussi démanteler.

Emmanuel KESSLER

Les représentants des associations et des citoyens peuvent conclure très rapidement.

De la salle

Dans la Loi de Finances, l'État réduit les aides aux personnes qui veulent se protéger dans les zones PPRT, ce qui vide en très grande partie cette loi de sa substance.

Quant aux INB, on met à part des usines et des unités de production et on a beaucoup de mal à mettre en place une logique qui devrait être celle des PPRT. Pour définir

des aléas, on devrait suivre la même logique que celle qui se met en place autour des INB. Cela doit avoir des conséquences : on ne fait pas n'importe quoi ; les travailleurs de la centrale ne sont pas obligés de se loger au pied de la centrale, même si elles le veulent.

M. CALAFAT a parlé de la Garonne : on a la même chose sur la Seine. Des personnes s'installent en zone inondable, mais, depuis des siècles, elles savent parfaitement que l'eau s'arrêtera au pied de la marche de leur maison. En revanche, il n'y a pas de raison que les élus favorisent l'implantation des personnes qui vont s'installer dans des zones inondables sans précaution. Il faut parfois être courageux.

Membre de la CLI de Saclay

Les nouvelles servitudes d'utilité publique peuvent remplacer les servitudes existant aujourd'hui. Par exemple, sur le plateau de Saclay autour du CEA, il y a pratiquement une zone *non aedificandi* depuis 50 ans ; si autant de projets d'aménagement grignotent sur cette zone actuellement, c'est sûrement parce que certains savent que ce périmètre risque d'être modifié. Je pose ces questions depuis que je suis représentante à la CLI de Saclay, mais je n'avais jamais eu confirmation que ce périmètre *non aedificandi* risquait d'être diminué.

Jean-Luc LACHAUME

Pour l'instant, on ne touche pas à cette zone *non aedificandi*. C'est une bonne chose, qui a été mise en place pour une fois à la création du site et on n'a pas l'intention d'y toucher.

De la salle

Les servitudes seraient donc en complément ?

Jean-Luc LACHAUME

C'est autre chose qui devra être mis en place.

Christine GILLOIRE

Pour poursuivre le parallèle entre PPRT et INB, France Nature Environnement a souligné que les habitants soumis à des travaux obligatoires pour se mettre en conformité avec la loi subissaient la triple peine : les nuisances au quotidien, les nuisances chroniques - le risque qui est là - et le fait de devoir financer les travaux importants, parfois de l'ordre de 15 000 €.

La question se pose exactement de la même façon pour les INB : les personnes qui seront dans ce fameux périmètre, ont les mêmes nuisances chroniques, le risque qui existe et leur bien deviendra invendable ; pour se protéger, elles devront aussi prévoir une zone pour se mettre à l'abri en cas de problème, même si la cinétique est lente.

Emmanuel KESSLER

Le système d'indemnisation prévu dans le cadre des PPRT n'existe pas.

Christine GILLOIRE

Exactement et cela nous paraît être un point important qui devra être souligné et étudié. Concernant les PPRT, la loi date de 2003 et il n'y a qu'une convention réellement signée pour l'instant. Je crains que ce ne soit aussi très long pour les INB, mais il faut absolument avancer.

Emmanuel KESSLER

Merci aux participants ainsi qu'aux quatre intervenants d'avoir répondu à l'ensemble des questions, dans un débat vraiment d'actualité.

TABLE RONDE N° 2 - LA POURSUITE D'EXPLOITATION DES REACTEURS, LA SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET L'INFORMATION DU PUBLIC

Emmanuel KESSLER

Nous accueillons Philippe BIETRITX, Philippe GUIBERTEAU, Jean-Paul MINON et Marie-Claude COMETS, pour un deuxième débat qui est aussi dans l'actualité des travaux des Commissions locales d'information.

Nous allons voir comment vous pouvez être associés à la réflexion et à la mise en œuvre des processus de démantèlement des centrales nucléaires et à un certain nombre de projets qui sont en cours. Nous aborderons les difficultés et ce qui commence à se faire :

Philippe BIETRITX est président du groupe de travail études et expertises de la CLI des Monts d'Arrée. Vous représentez l'Ordre des médecins et vous êtes médecin militaire. Vous évoquerez le démantèlement prévu dans cette centrale de Brennilis dans le Finistère ;

Philippe GUIBERTEAU est directeur de l'assainissement et du démantèlement nucléaire du CEA. Nous verrons comment vous avez travaillé sur le démantèlement d'installations nucléaires en pleine zone urbaine, à Grenoble ;

Jean-Paul MINON est directeur général de l'organisme national belge des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies, l'ONDRAF qui est l'équivalent de l'ANDRA français. Vous êtes par ailleurs membre du HCTISN ;

Nous évoquerons ces questions avec vous, une fois que **Marie-Pierre COMETS**, commissaire à l'ASN nous aura présenté les éléments de la stratégie élaborée par l'ASN, dans le cadre de l'organisation du démantèlement. Cela a été évoqué ce matin par le président de l'ASN : l'ASN a publié un certain nombre de recommandations.

Marie-Pierre COMETS, commissaire de l'ASN

Pour « planter le décor » de cette table ronde, je vais aborder trois points :

- les stratégies de démantèlement et la recommandation de l'ASN en termes de stratégies de démantèlement,
- le cadre administratif et technique dans lequel se déroulent les démantèlements,

- l'information du public et le rôle des CLI dans le cadre des démantèlements.

Le démantèlement recouvre l'ensemble des opérations techniques et administratives réalisées après l'arrêt d'une installation et en vue d'atteindre un état final prédéfini. Ces activités peuvent être très longues et s'étendre sur une dizaine d'années. Elles comprennent des opérations de démontage, d'assainissement, de destruction, de génie civil, de conditionnement de déchets et d'évacuation des déchets radioactifs ou non.

À l'issue du démantèlement, une installation nucléaire de base peut être, sous certaines conditions, rayée de la liste des installations nucléaires de base, c'est-à-dire déclassée. C'est un acte administratif et l'installation n'est plus soumise au régime administratif et juridique des installations nucléaires de base.

Les stratégies de démantèlement

L'AIEA a défini trois stratégies de démantèlement :

- Le démantèlement différé : les opérations de démantèlement ne démarrent pas dès l'arrêt de l'installation, mais plusieurs décennies après.
- Le confinement sûr : l'installation est confinée pendant une période suffisante de façon à atteindre un niveau radiologique suffisamment bas pour libérer le site.
- La stratégie de démantèlement immédiat : les opérations de démantèlement commencent aussi vite que possible après l'arrêt de l'installation.

La recommandation de l'ASN

L'ASN recommande aux exploitants français de choisir la stratégie de démantèlement immédiat :

- Cela permet de ne pas faire porter le poids du démantèlement sur les générations futures, du point de vue technique et financier.
- Un certain nombre de conditions sont réunies en France pour réaliser ces démantèlements immédiats : un cadre réglementaire clair et des dispositions législatives pour assurer le financement de ces opérations.
- Les démantèlements et déclassements réalisés, notamment sur des réacteurs de recherche, ont permis de démontrer la faisabilité du démantèlement et d'acquérir un retour d'expérience.
- Des filières de déchets existent pour la majorité des déchets issus des démantèlements. Néanmoins, l'ASN y attache la plus grande importance et considère que la gestion des déchets est un point crucial du démantèlement.

À l'inverse, un démantèlement différé présente des inconvénients et des risques à terme :

- perte d'informations à terme,
- perte de compétences à terme,
- disponibilité d'un financement différée,
- vieillissement des structures,
- surveillance et maintien en état sûr de l'installation.

Après avoir intégré les observations issues de sa mise en consultation sur Internet en mai 2008, l'ASN a élaboré une note de politique générale sur le démantèlement, qui figure sur son site WEB.

Le cadre technique et administratif des démantèlements

Il y a deux grandes phases dans la vie d'une installation : la phase d'exploitation et la phase de démantèlement après la mise à l'arrêt définitif.

- La phase d'exploitation se déroule sous l'empire du décret d'autorisation de création (DAC).
- En phase de démantèlement, l'installation évolue rapidement et va générer par conséquent des risques spécifiques liés à la sûreté nucléaire et la radioprotection. En particulier, le risque de criticité diminue rapidement par rapport à ce qu'il était en phase d'exploitation. À l'inverse, les risques liés à la radioprotection ou à l'incendie vont devenir beaucoup plus importants.

On voit que cela nécessite un référentiel de sûreté spécifique et un cadre réglementaire différent : les opérations de démantèlement sont encadrées par un décret de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement.

Le démantèlement peut être précédé par une phase préparatoire à la mise à l'arrêt définitif, qui est réalisée dans le cadre du DAC. Pendant cette phase, on peut conduire des opérations permettant l'évacuation d'une partie ou de la totalité du terme source, la préparation des opérations de démontage : aménager des locaux et « caractériser » l'installation, c'est-à-dire réaliser des cartographies radiologiques et historiques.

Le démantèlement est un processus très long et, comme le prévoit la loi TSN, la sûreté de l'installation doit être réexaminée de façon régulière, en général tous les dix ans. L'ASN recommande la mise en œuvre de pratiques d'assainissement et de démantèlement qui visent à atteindre un état final dans lequel la totalité des substances dangereuses a été évacuée à l'installation. Et le déclassement ne peut intervenir qu'après démantèlement et qu'après justification de l'atteinte de l'état final prédéfini.

Des servitudes peuvent être instaurées en fonction de l'état final atteint :

- Dans tous les cas, une servitude de mémoire, c'est-à-dire une servitude conventionnelle au profit de l'État, permet de garder la mémoire de l'utilisation passée du site ;
- Dans les cas où l'exploitant ne peut pas démontrer l'absence de pollution radioactive ou chimique résiduelle, des servitudes d'utilité publique sont relatives, par exemple, à des restrictions d'usage.

L'information du public et le rôle de la CLI

Le dossier de demande d'autorisation de mise à l'arrêt définitif et démantèlement est soumis à enquête publique et à la consultation de la CLI saisie sur ce dossier.

Pendant le démantèlement, il convient que l'exploitant informe régulièrement le public de l'avancement des opérations de démantèlement, en particulier par l'intermédiaire des CLI et par le biais des rapports prévus à l'art.21 de la loi TSN.

Ces rapports doivent être établis chaque année par les exploitants et comportent les dispositions retenues en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection, les accidents ou incidents qui se sont déroulés dans l'année, la nature et les résultats des mesures de rejet, la nature et les quantités de déchets qui sont entreposés sur le site de l'installation.

Ces rapports devraient contenir également des informations sur l'avancement du démantèlement et les faits marquants dans le cadre de cette procédure de démantèlement.

Emmanuel KESSLER

Je vous remercie pour ce cadrage.

Il y a huit réacteurs à l'arrêt définitif, en attente de démantèlement en France. Pouvez-vous donner un aperçu quantitatif des opérations de démantèlement menées ou à mener ?

Marie-Pierre COMETS

Les réacteurs concernés par le démantèlement :

- Les réacteurs de première génération, de type uranium naturel graphite gaz (UNGG),
- Le réacteur Chooz A, qui est le premier réacteur à eau pressurisée (REP) installé en France,
- Le réacteur Super Phénix,
- Des installations du cycle du combustible à la Hague,
- Des réacteurs qui ont été démantelés et déclassés,
- Des réacteurs de recherche de type Siloé ou Harmonie.

Emmanuel KESSLER

Nous allons revenir sur un certain nombre d'expériences, en commençant par l'actualité d'un démantèlement prévu et assez laborieux ! Monsieur BIETRIX, vous faites partie de la CLI des Monts d'Arrée. La centrale de BRENNILIS dans le Finistère est à l'arrêt depuis le milieu des années quatre-vingt.

Philippe BIETRIX, CLI des Monts d'Arrée

La centrale ne fonctionne plus depuis 1985 : elle a fonctionné tout à fait normalement de 1967 à 1985 et sa filière était expérimentale. C'était une centrale à eau lourde, seul exemple en France de ce type.

Il a été décidé de démanteler cette centrale et nous sommes toujours dans le processus de démantèlement, sachant qu'un certain nombre d'épisodes ont interféré depuis 1985.

- La première phase de retrait du combustible nucléaire et de vidange des circuits a été menée correctement.
- La deuxième phase qui consiste à sortir, détruire et évacuer tout le système, hors réacteur, de fonctionnement de la centrale, a été commencée. Il reste encore en attente une partie importante, la station de traitement, qui n'est pas complètement terminée.

- La phase trois n'a encore jamais vu le jour, pour une raison très simple : en 2007, l'association Sortir du Nucléaire a fait un recours au Conseil d'État et a obtenu l'arrêt complet des travaux. La centrale a été mise en attente et donc en sécurité, pour attendre une nouvelle étape.

Cette nouvelle étape a commencé en 2009 exactement, au moment où la CLI des Monts d'Arrée de Brennilis a vraiment commencé à exister.

Notre problème a été de nous occuper de l'avis de la CLI dans le cadre du démantèlement, en parallèle avec l'enquête publique destinée au préfet et donc au décret de démantèlement de la centrale. Deux éléments étaient fondamentaux dans le fonctionnement de la CLI :

- Il fallait un groupe très percutant sur l'information et nous lui avons demandé un certain nombre de choses en terme d'information.
- Il m'a été demandé d'être l'animateur d'un deuxième groupe « Études et expertises », en tant que représentant de l'Ordre des médecins du Finistère, ce que j'ai fait avec grand plaisir.

Nous avons compris, en recevant le dossier de démantèlement d'EDF, qui fait 1 600 ou 1 900 pages, que nous nous heurtons à un problème de connaissances et de compétences techniques. La CLI rassemble 42 personnes de tous horizons : aucune n'avait une formation permettant de comprendre tout ce qui se passait.

Notre première réaction a donc été de faire appel à un prestataire de services pour analyser le dossier et nous présenter simplement les enjeux, les points durs, les manques, afin d'éclairer l'avis de la CLI.

La CLI a ainsi pu donner un avis tout à fait pertinent, en fonction de ce qui avait été réalisé. Le choix du prestataire s'est fait par appel d'offres, mais seule l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO) a répondu. Cette association a produit un dossier et elle est venue nous expliquer. Nous avons eu environ cinq réunions avant de rendre l'avis de la CLI au moment de l'enquête publique.

Quels enseignements avons-nous tiré de ce fonctionnement et de la méthode ? Si l'on reprend le dossier et les personnes qui représentaient la CLI, nous avons finalement trois problèmes :

1. La sensibilité écologiste.

La centrale de Brennilis se trouve près du lac Saint Michel, encerclée par un certain nombre de communes qui font partie du parc régional d'Armorique. Énormément de communes autour entrent dans le programme Natura 2000. Cette centrale de Brennilis a fait l'objet de deux attentats terroristes pendant ses 30 ans de fonctionnement.

2. Les préoccupations économiques des élus locaux, qui représentent une partie importante des membres des CLI.

La région de Brennilis a une tradition agroalimentaire en désespérance. Elle est à l'écart de toutes les voies de communication bretonnes. Il y a un peu de tourisme, mais Brennilis était en dehors du circuit économique. Toute perte d'emplois ou non-crédation d'emplois était vécue par les élus locaux comme quelque chose de très important.

3. L'extrême complexité du dossier technique

Pour donner un avis, la CLI devait produire quelque chose de compréhensible et de pédagogique accessible à tous.

Il y a eu beaucoup de demandes pour savoir si le démantèlement immédiat devait se faire ou ne pas se faire, si EDF allait trop vite ou pas, etc. Les associations écologiques ont posé énormément de questions là-dessus.

Nous avons beaucoup travaillé avec une association pour présenter un dossier et la CLI a donné un avis favorable, mais assorti d'une quinzaine de restrictions concernant la radioprotection des personnes, de l'environnement, les contaminations internes, les transports, etc.

L'information a été très bien vue par Pierre MAILLE, président du Conseil général du Finistère : cette information était systématique.

- Sur le site du Conseil général du Finistère à la rubrique « environnement », sous la rubrique CLI, les comptes rendus de toutes les CLI permettent d'avoir cette transparence souhaitée par tous.
- En Bretagne, les journaux ont leur importance : toutes les réunions de la CLI ont été suivies d'une conférence de presse. Il y a eu un article sur chacune des discussions dans le Télégramme de Brest et dans Ouest France.

C'était important ; on ne pouvait pas dire que les gens n'étaient pas informés : tous avaient accès à l'information.

Emmanuel KESSLER

L'avis de la CLI, favorable pour la suite des opérations, ne va pas dans le même sens de l'enquête publique, plutôt défavorable.

D'autre part, votre choix de l'expert a été contesté par certains membres, qui ont même quitté la CLI.

Philippe BIETRIX

L'avis de la CLI était « oui, à condition que... » alors que l'avis de l'enquête publique et puis du préfet était « non, mais sous réserve de... ».

Les associations ont quitté plusieurs fois la CLI ; la dernière fois, semble-t-il définitivement, il y a 15 jours.

Sur la centrale de Brennilis, une quantité industrielle de documents est produite par l'IRSN et l'ASN : il y a donc un acquis et nous ne partions pas de zéro, mais les associations ont toujours voulu recommencer depuis le départ. L'état initial du site est un point de discussion presque sans fin ; cela peut durer un, deux, trois ans, ce qui est nuisible au dossier.

Emmanuel KESSLER

On perçoit à la fois votre ambition pour le travail de la CLI et les tensions qui règnent à l'intérieur et par rapport à l'environnement général.

Madame COMETS, c'est extrêmement long, extrêmement compliqué, presque plus compliqué de démanteler que de construire une centrale nucléaire. Est-ce que cette

expérience valide la méthodologie que vous prônez, alors que cela traîne tellement en longueur ?

Marie-Pierre COMETS

Je pense que Brennilis est effectivement le contre-exemple, qui sort du cadre global défini, où nous avons eu plusieurs décrets : à la suite de l'avis défavorable de la commission d'enquête, l'ASN a recommandé au Gouvernement d'autoriser l'achèvement de cette phase et qu'en parallèle, EDF relance la procédure pour aboutir à un démantèlement complet.

Nous avons une procédure en plusieurs temps, un décret de démantèlement partiel puis un décret de démantèlement complet, ce qui n'est pas la solution préconisée, ni le cadre global souhaitable pour ce type de procédure.

Emmanuel KESSLER

Monsieur GUIBERTEAU, pouvez-vous nous exposer votre expérience du démantèlement, à travers le site CEA de Grenoble ?

Philippe GUIBERTEAU, directeur Assainissement et démantèlement nucléaire au CEA

Nous avons beaucoup parlé des réacteurs, mais il y a aussi des installations du cycle du combustible :

- Le CEA a toute la gamme de réacteurs : des prototypes, sans effet de série, de petits réacteurs comme Ulysse à l'ISTN et de très gros comme Phénix.
- Nous avons des installations du cycle du combustible : des laboratoires - jusqu'à l'usine UP1 de Marcoule - et des traitements des déchets d'effluents sur nos centres nucléaires. Ces installations sont réparties sur plusieurs centres nucléaires, des centres défense avec des INBS (comme Valduc), des centres mixtes comme Marcoule et des centres civils comme Grenoble, Cadarache, Fontenay, Saclay.

Nous avons vraiment un panorama très large d'installations de R&D, avec tout ce que cela implique en termes de diversité de déchets, d'installation, de prototypes, et puis le nucléaire historique des centres CEA sur Marcoule, Saclay, Fontenay-aux-Roses : les pionniers du CEA ont développé le nucléaire avec des installations qui ont pu être assainies avec les moyens de l'époque.

En termes de stratégie, nous sommes en phase avec ce qui a été exposé, pour les installations défense comme pour les installations civiles.

La priorité est de procéder au démantèlement immédiat pour des raisons simples :

- Diminuer le plus rapidement possible les risques et augmenter le niveau de sûreté. Cela commence par les premières phases, où nous enlevons les combustibles, les matières. Nous gagnons un facteur important : plus nous avançons dans le chantier, plus les risques diminuent.

- Bénéficiaire du personnel existant juste après l'arrêt des installations :
 - Il a été décidé d'arrêter l'usine UP1 à Marcoule, en 1996, après la décision du président Chirac, et de la démanteler tout de suite, avec le personnel existant.
 - L'exploitation du réacteur Phénix est arrêtée depuis l'an dernier, et le personnel d'exploitation est « basculé » sur le programme d'assainissement-démantèlement.
 - À Grenoble, à l'échelle d'un site, avec trois réacteurs : Siloé est déclassé et deux réacteurs sont en cours de démantèlement, dont Mélusine, où nous sommes en phase de déclassement final ; Siloé, que nous sommes en train de finir d'assainir et un laboratoire d'analyses qui a un rôle de station de traitement des déchets. La volonté du CEA est d'aller vite : le démantèlement prévu initialement en 2015 a été avancé à 2012 ; les installations se sont arrêtées entre la fin des années 1990 et le début des années 2000 ; cela a été assez rapide.

Dernier point sur la stratégie du CEA : l'état final visé est le déclassement des installations nucléaires, qu'il n'y ait plus de zones à déchets nucléaires et, si possible, leur réutilisation - notamment sur le site urbain de Grenoble -, avec une rationalisation des centres CEA et le regroupement sur des centres nucléaires comme Valduc, Cadarache, Marcoule, et Saclay. Il s'agit donc de la dénucléarisation de Fontenay et de Grenoble, avec de nouvelles activités du CEA.

Emmanuel KESSLER

Je crois qu'une des difficultés est que le démantèlement produit beaucoup de déchets et que nous n'avons pas toutes les filières pour les traiter.

Philippe GUI BERTEAU

Nous avons des filières pour la plus grande partie des déchets, puisque ce sont des déchets faiblement actifs qui vont dans les sites de Soulaïnes. Nous avons une filière industrielle qui fonctionne bien, avec un taux de remplissage plutôt plus lent que prévu. L'ANDRA et les industriels ont fait des progrès depuis le début des années quatre-vingt-dix et c'est donc une situation mature.

Pour les déchets de très faible activité (TFA), c'est plus nouveau - le début des années 2000 - avec une réglementation spécifique en France sur ce type de déchets ; et nous avons plutôt tendance à remplir plus vite que prévu. Il faut faire attention à nos zonages de déchets dans les installations, aux procédures d'assainissement que nous appliquons, à ne pas trop générer de TFA, pour ne pas remplir trop vite ces sites, puisque nous avons du mal à ouvrir des sites nouveaux.

Enfin, la vraie problématique, même si cela concerne une faible quantité de déchets, ce sont les déchets de faible activité à vie longue (FAVL). La loi demande l'ouverture du site en 2013. Il y a un problème avec le devenir du graphite, et avec le site profond, qui doit, pour les responsables de déchets, arriver en temps et en heure : nos programmes de reprise des déchets anciens qui sont importants sont calés avec les dates de disponibilité, des spécifications des colis et des dates d'ouverture.

Emmanuel KESSLER

N'y avait-il pas de CLI sur les sites que vous avez mentionnés ? Est-ce qu'elles se mettent en place maintenant ?

Philippe GUIBERTEAU

Sur Grenoble, la CLI a été mise en place fin 2008, conformément à la loi de 2006. Nous sommes sur le déclassement imminent de Mélusine - fin 2010 ou début 2011. Cela a été présenté à la CLI de Grenoble le 28 mai, avec un avis de la CLI remis en juin et une présentation spécifique faite par la CLI de façon à bien faire comprendre les enjeux.

Emmanuel KESSLER

Cela signifie-t-il une certaine forme de simplification ?

Philippe GUIBERTEAU

Un dossier complet a été fourni à l'ASN en 2009 puis revu suite à ses remarques. Pour la CLI, nous avons fait un document beaucoup plus synthétique et compréhensible et qui lui a permis de donner son avis très rapidement.

Emmanuel KESSLER

Jean-Paul MINON va nous donner son sentiment. Nous avons voulu avoir votre témoignage sur la manière dont va se poser cette question du démantèlement chez nos voisins Belges.

Vous avez sept réacteurs nucléaires, exploités aujourd'hui par GDF-SUEZ. Est-ce que vous partagez les constats qui ont été faits par Madame COMETS ? Quelles difficultés rencontrez-vous ? Quels montages avez-vous réalisés, en termes de gestion des déchets ou en termes de financement, dont nous n'avons pas encore parlé ?

Jean-Paul MINON, directeur général de l'ONDRAF et membre du HCTISN

L'ONDRAF peut être comparé à l'ANDRA, avec des compétences plus larges, par exemple, le monopole des transports des déchets et un certain nombre de compétences en matière de démantèlement : missions d'expertise pour l'autorité de sûreté et pour le Gouvernement.

Concernant le démantèlement, j'emploierai le terme de déconstruction, parce qu'il renvoie à la construction : un démantèlement est un double chantier.

- C'est un chantier nucléaire : c'est dans une installation nucléaire que l'on travaille.
- C'est aussi un chantier de génie civil avec un double risque.

Ce sont deux difficultés additionnées et il faut donc maîtriser la technique.

Le démantèlement a pour caractéristique de passer après l'exploitation, c'est-à-dire après la fin de la période d'activité économique de l'exploitant. Le démantèlement est un coût et un coût ne fait jamais plaisir. Il faut donc bien s'assurer que les opérations de démantèlement sont couvertes par le produit de la période de fonctionnement économique

des installations. Les installations de recherche constituent un cas tout à fait particulier, mais le principe du « pollueur payeur » doit s'appliquer également dans ce cadre.

Nous avons des expériences qui ont été communes. Depuis très longtemps, on fait des expériences de démontage dans les installations nucléaires. La marotte des exploitants est de toujours modifier leurs installations parce que c'est nécessaire ou suite à des incidents :

- Une des premières grandes opérations difficiles de démantèlement a été l'enlèvement du bouclier thermique de la cuve de Chooz A, à la suite de l'affaire des boulons. Nous avons mis un blindage et des personnes, mi-Belges mi-Françaises, sont descendues dans la cuve.
- L'autre grande expérience a été le remplacement des générateurs de vapeur dans plusieurs centrales. Ce sont de grands chantiers également, qui ont été généralement très bien menés.

Nous avons eu également des expériences difficiles : la Belgique a exploité l'usine internationale Eurochimic et le dissolvant a été remplacé en cours d'exploitation. Ce fut une opération extrêmement difficile et qui a été menée à bien.

Les centres de recherches sont vraiment le « pain béni » des autorités de sûreté et des gestionnaires de déchets. Ils font tout ce qui est possible en matière de sûreté ou plutôt de non-sûreté et en matière de gestion de toutes les catégories imaginables de déchets. Nous avons deux cas :

- L'ancienne usine internationale Eurochimic, qui était une usine de l'OCDE, a notamment servi de pilote aux usines de La Hague. Elle a fonctionné jusqu'en 1974, avec une période de nettoyage de trois-quatre ans jusqu'en 1978. Une opération difficile, suivie d'un arrêt parce que nous ne savions pas si nous allions continuer à l'exploiter - ce sont des décisions internationales - et parce que l'argent manquait : le traité Eurochimic de 1955 n'avait jamais établi une telle clause et contenait seulement un court article sur les déchets.

Nous avons commencé à démanteler en 1989. J'ai signé les premières autorisations - un document de 10 à 15 pages, sur la base duquel nous avons démonté l'installation d'extraction du plutonium « Head-End ». Nous allons terminer vers 2013-2015 le démantèlement Greenfield (retour à l'herbe) de l'usine Eurochimic.

Cela fait 25 ans d'opérations. Sachant que nous avons commencé à construire en 1950 : on n'est pas quitte du nucléaire avant environ 100 ans. J'ai entendu ce qui a été dit sur l'urbanisation : lorsque nous faisons du nucléaire, nous sommes sur de très longues périodes.

- Les installations du centre de recherche de Mol étaient devenues obsolètes et n'étaient plus utilisées, notamment les réacteurs.

Tout ceci a permis à l'ONDRAF, d'apprendre la technique et les structures de coût et de se rendre compte des conditions de travail : une heure de démantèlement s'accompagne d'une heure de repos. Par conséquent, les structures de coût sont différentes de l'industrie

traditionnelle, parce que les conditions de travail sont extrêmement pénibles, en scaphandre, etc., : vous ne pouvez pas travailler pendant de très longues durées pour des raisons de médecine de travail.

C'est la raison pour laquelle, avec des déficits de financement pour le centre nucléaire de Mol en 1997, le Gouvernement a créé une loi générale, votée par le Parlement, donnant à l'ONDRAF une mission d'inventaire, mais un peu différente de l'inventaire de l'ANDRA que vous connaissez en France.

Cette mission d'inventaire comporte le répertoire des installations, mais également l'évaluation des coûts de démantèlement et la vérification de la présence des provisions. C'est un inventaire à la fois technique et financier, établi tous les cinq ans, publié et qui concerne l'ensemble des établissements. Il permet d'avoir une idée générale du coût total du démantèlement sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, nous avons en démantèlement depuis deux ans l'usine Belgonucléaire Mox.

Dans le cadre de la législation belge, chaque exploitant est tenu - ce sera désormais avant d'obtenir son permis de construire du nucléaire - de présenter un plan de démantèlement intermédiaire ou initial. Tous les trois ans, ce plan est adapté et il a un volet technique et un volet financier, de façon que les provisions soient disponibles lorsque nous en avons besoin. L'exploitant est obligé d'introduire un plan de démantèlement définitif trois ans avant l'arrêt de ses activités. Le dossier est obligatoire et doit être joint à la demande d'autorisation à l'Autorité de sûreté, notamment un inventaire des déchets qui permet à l'Autorité de sûreté d'évaluer complètement la nature du dossier.

Une des choses les plus caractéristiques est la cessation prématurée des activités : une usine qui s'arrête pour un accident par exemple. Le cas typique est celui de la centrale de Vandellós où vous n'avez pas de provisionnement. En général, nous faisons du démantèlement différé : les deux courbes se rejoignent au moment où la provision est constituée.

Nous avons un petit réacteur expérimental en démantèlement à l'université de Gand, mais nous n'avons pas de centrale nucléaire en démantèlement pour le moment.

Pour les centrales nucléaires, c'est la même méthode : le plan de démantèlement initial et un plan intermédiaire tous les trois ans. Une loi met fin au nucléaire après 40 ans d'exploitation en Belgique et les exploitants devront introduire un plan de démantèlement final.

Un plan de démantèlement est un exercice conséquent :

Il faut calculer le terme source et les opérations sur des dossiers très conséquents. L'ONDRAF remet un avis conforme au Gouvernement, que la commission d'approvisionnement nucléaire est tenue de suivre. Ce ne sont pas des dossiers faciles et nous avons eu un différent d'environ 250 millions d'euros sur les évaluations les plus récentes avec les collègues d'Electrabel.

En ce qui concerne l'information du public, autour de Mol Dessel, nous n'avons jamais eu de contestations ni beaucoup de questions parce que ces opérations ont toujours été ressenties comme des assainissements positifs, améliorant globalement la situation de la sécurité dans la région.

Il n'empêche que l'ONDRAF a d'importantes activités dans la région, puisque c'est là que se construira le site de dépôt en surface. Des partenaires locaux qu'on pourrait assimiler aux CLI, n'ont pas manqué, dans le cadre plus général de leurs compétences, de poser des questions et de s'intéresser aux activités de démantèlement.

Emmanuel KESSLER

Sur la question du plan de démantèlement intégré, très en amont, à la fois sur le plan technique et sur le plan financier, Marie-Pierre COMETS, avez-vous la même approche ?

Marie-Pierre COMETS

Nous avons la même approche. Le plan de démantèlement doit être fourni dès la demande d'autorisation de création de l'installation nucléaire et il est remis à jour trois ans avant la mise à l'arrêt définitif. Il y a un certain nombre de remises à jour au moment du dépôt du dossier de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement.

Ce plan précise la stratégie de démantèlement, les différentes opérations prévues, les équipements nécessaires au démantèlement, le problème de la gestion des déchets et l'état final visé à l'issue du démantèlement.

Emmanuel KESSLER

Le financement qui doit être provisionné en permanence par l'exploitant est-il vraiment à la charge de l'exploitant ?

Marie-Pierre COMETS

En ce qui concerne le coût, la loi Déchets du 28 juin 2006 prévoit un dispositif de sécurisation des charges liées au démantèlement et à la gestion des déchets :

- les exploitants doivent évaluer leurs charges de démantèlement et de gestion de leurs combustibles usés et de leurs déchets radioactifs et ils doivent constituer des actifs dédiés pour ces montants, sous le contrôle de l'État ;
- ils doivent remettre des rapports triennaux avec des mises à jour annuelles ;
- l'ASN est saisie sur la cohérence de la stratégie de démantèlement qui sous-tend ce plan de constitution d'actifs dédiés.

Une des raisons pour lesquelles l'ASN recommande une stratégie de démantèlement immédiat ou aussi rapide que possible est ce système très long de sécurisation des charges.

Emmanuel KESSLER

Monsieur GUIBERTEAU, voulez-vous revenir là-dessus ?

Philippe GUIBERTEAU

Pour le CEA, cela représente des sommes très importantes : plusieurs centaines de millions d'euros par an. Le financement a donc été mis en place avec la création de fonds dédiés : un fonds dédié pour les installations civiles en 2001 et un fonds dédié pour les

installations défense en 2005. Cela permet de mettre des actifs en face des passifs liés au programme de démantèlement.

Le CEA assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce démantèlement. Ce sont des entreprises agréées qui font les travaux, avec un système de suivi très strict par les tutelles, des comités techniques, des comités de suivi réguliers, des audits, l'ASN qui se penche sur ce dossier, les rapports triennaux. La loi est sortie en 2006, le premier rapport triennal a été fait en juin 2007 et nous venons de le mettre à jour en juin 2010.

On peut également réviser les provisions en cas de problème et elles incluent une part de dépenses brutes prévues et une part d'aléa. En effet, ce qui caractérise ces chantiers est la possibilité de trouver des aléas. Cela peut être plus long, plus compliqué, en lien avec l'historique de l'installation ou des éléments imprévus.

ÉCHANGES

Emmanuel KESSLER

Le démantèlement est peut-être moins médiatisé, mais est aussi compliqué que la construction et l'exploitation. C'est une sorte de paradoxe que les citoyens s'y intéressent moins. Il y a un assainissement, mais il y a aussi des risques. Souhaitez-vous réagir aussi sur les travaux des CLI, en ce qui concerne cette préoccupation ?

Michel EIMER, CLI de Saint-Laurent des Eaux

Nous avons deux réacteurs graphite-gaz à l'arrêt depuis pratiquement 20 ans. Nous avons connu, au sein de la CLI, les oscillations entre le démantèlement différé et le démantèlement immédiat. C'est le démantèlement immédiat qui a été choisi et auquel nous avons donné un avis favorable avec toutefois quelques observations.

J'en citerai deux :

- Le calendrier établi est extrêmement dépendant du site d'accueil du graphite irradié. C'est un sujet qui n'est pas tranché à l'heure actuelle. Par conséquent, il y a une interrogation sur la tenue du calendrier dit « immédiat ».
- Dans la phase active du démantèlement, il est prévu de mettre les caissons en eau, quelques milliers de mètres cubes. Nous nous interrogeons sur l'incidence sur notre fleuve de Loire et s'il n'y a pas lieu de réviser l'arrêté de rejet en Loire.

Emmanuel KESSLER

C'est-à-dire ?

Michel EIMER

Découper, sortir le graphite sous eaux, éplucher le béton de l'intérieur du caisson du réacteur, cela va donner des eaux très chargées.

André VIRLON, CLI de Fontenay-aux-Roses

J'aurai voulu un éclaircissement sur l'assainissement et le contrôle : comment est-ce géré ? Est-ce que la séparation était bien distincte, sachant qu'on ne peut être juge et partie ? Ces deux métiers avaient été séparés par l'Autorité de sûreté en 1990. Est-ce toujours bien distinct ou est-ce par endroits plus ou moins rapproché ?

Marie-Pierre COMETS

Sur Saint Laurent des Eaux, nous recommandions la stratégie de démantèlement immédiat et un des points était lié à la gestion des déchets : il y a des filières de déchets pour la majorité des déchets issus du démantèlement ; néanmoins, nous étions très attentifs et nous avons demandé à EDF, pour les déchets qui n'ont pas encore de filière de gestion, - en particulier pour les faible activité vie longue (FAVL) et pour les graphite-gaz, d'envisager un entreposage, une solution en attendant l'ouverture du centre FAVL, afin de mettre en œuvre cette stratégie de démantèlement.

En ce qui concerne la partie assainissement et contrôle, à l'issue du démantèlement et avant de déclasser une installation, des inspections sont menées par l'ASN et des prélèvements sont effectués afin de s'assurer que les eaux ont bien été assainies et peuvent être déclassées.

De la salle

Nous n'en sommes pas encore à ce stade à Fontenay, mais c'est ce qui vient d'être fait sur Mélusine : l'IRSN est venue faire des contrôles indépendants pour justifier du bon état final qui pourra conduire au déclassement souhaité.

André VIRLON

Est-ce qu'un contrôleur peut faire de l'assainissement ?

Marie-Pierre COMETS

Le contrôleur ne fait pas d'assainissement. Il contrôle que l'assainissement a été mené et vient faire des prélèvements avant de pouvoir déclasser les zones.

Emmanuel KESSLER

Tout cela est assez technique, mais important.

Monique SENÉ

En réalité, ce ne sera pas du démantèlement immédiat, sauf pour les réacteurs dans peut-être 10 ou 20 ans. Mais cette notion s'est imposée parce que, sur toutes les installations, comme Brennilis, comme d'autres, nous nous sommes aperçus, après coup, que nous n'avions même pas mis l'installation en sûreté, ce qui aurait voulu dire non pas l'arrêter comme si on allait la réexploiter trois jours après, mais avec tous les fluides retirés etc.

Ce qui caractérise le mieux le démantèlement immédiat est le fait de mettre vraiment une installation dans une situation telle que, lorsqu'on entrera à nouveau dedans, on pourra faire du démantèlement.

Par ailleurs, l'ensemble des réacteurs n'a pas été conçu pour être démantelé. Les séries à venir le seront, mais pour le moment, il y a des zones peu accessibles. Sur certains types de réacteurs, vous devez découper le générateur de vapeur avant de le sortir.

Le démantèlement est une opération coûteuse et c'est aussi un nouveau métier. Ce n'est pas le métier d'exploitant.

Emmanuel KESSLER

Est-ce que cela peut expliquer que les exploitants de centrale aient poussé à prolonger la durée de vie de leur centrale, pour éviter cette échéance ?

Monique SENÉ

Lorsque l'installation a été bien améliorée en sûreté, ils souhaitent plutôt continuer à faire fonctionner les réacteurs, mais ceci se passe sous la surveillance de l'ASN : les autorisations ne sont pas données pour 60 ans, mais elles sont données 10 ans par 10 ans.

Jean-Marc MIRAUCOURT, EDF

Nous parlons des choses qui ne marchent pas, mais il faut aussi parler de celles qui marchent. En ce qui concerne les réacteurs à eau pressurisée, l'opération sur le réacteur de Chooz A, que nous sommes en train de déconstruire, avance tout à fait normalement : nous sommes en train de démanteler le circuit primaire et on devrait commencer à le découper prochainement.

C'est une action symbolique puisque c'est le premier des réacteurs à eau pressurisée, qui préfigure le démantèlement du parc. Cela nous servira, en particulier, à préciser ou à confirmer les provisions financières - une dizaine de milliards - pour la déconstruction des centrales à eau pressurisée.

Nous sommes donc en train de faire la preuve qu'on peut déconstruire les réacteurs à eau pressurisée en toute sûreté.

Françoise HUBERT, CLI du Blayais

Le Blayais n'est pas du tout en phase de démantèlement, mais je me posais une question au sujet des déchets : les générateurs de vapeur ont été changés et nous apprenons qu'ils sont stockés sur le site actuellement.

Jean-Marc MIRAUCOURT, EDF

C'est la différence entre l'entreposage temporaire et le stockage définitif. Leur place définitive n'est pas de rester sur la centrale du Blayais. Les générateurs de vapeur qui ont déjà été déposés font partie du plan de démantèlement de la centrale. Nous avons des discussions avec l'Autorité de sûreté sur leur exutoire définitif. Ils sont gérés comme le reste de la centrale.

Emmanuel KESSLER

En 2011, débutera en principe l'opération de démantèlement de la première unité de La Hague ; Madame COMETS, vous confirmez ?

Marie-Pierre COMETS

Il y a des opérations de démantèlement à La Hague et la reprise des déchets anciens est un problème important : nous insistons depuis un certain temps auprès d'AREVA pour reprendre et reconditionner ces déchets anciens.

Emmanuel KESSLER

Une précision ?

Jean-Luc ANDRIEUX, AREVA

Le site de La Hague a connu un certain nombre de périodes d'exploitation. Il a vu passer l'ensemble des combustibles usés utilisés dans ce pays et un certain nombre de phases successives. On y trouve :

- Des installations complètement démantelées ; par exemple, le plus ancien atelier de traitement de combustibles complètement démantelé par le CEA.
- L'usine arrêtée en 2000-2002, dont le démantèlement a commencé.
- Les combustibles usés qui sont passés par l'usine sur 20 ans, qui n'ont pas forcément été traités tout de suite, et sont un héritage que nous avons à résoudre.

Il a fallu d'abord du temps pour trouver les techniques : elles sont désormais au point et nous nous sommes engagés tout à fait récemment, au cours de cette année, sur un plan de démantèlement complet qui va jusqu'en 2025.

Philippe GUIBERTEAU

Pour l'assainissement d'UP2 de La Hague, nous bénéficierons des 14 ans de retour d'expérience d'assainissement d'UP1 à Marcoule, de même que nous bénéficierons pour l'usine Georges Besse – ce n'est pas la même échelle mais c'est la même technologie – du retour d'expérience en matière de diffusion gazeuse, qui a été engagé en 1996 et dont le chantier se termine.

Jean-Luc ANDRIEUX, AREVA

Pour les installations du cycle, on trouve chez AREVA un certain nombre de compétences, qui sont utilisées par le CEA. Nous faisons partie des sous-traitants, mais nous avons fondé une spécialité sur ce sujet au sein d'AREVA, qui est aujourd'hui une activité à part entière : l'ensemble des équipes qui s'occupent de démantèlement est réuni dans une même unité pour bénéficier au maximum du retour d'expérience et être capables de faire face le mieux possible aux enjeux actuels.

Emmanuel KESSLER

Monsieur BIETRIX, pensez-vous que les CLI doivent se saisir de ce sujet et qu'elles peuvent jouer un rôle dans ce processus ?

Philippe BIETRIX

Mon expérience à la CLI de Brennilis est qu'il ne s'agit pas d'une chambre d'enregistrement de dossiers ; il y a des phases de discussions et de débats, parfois houleux ; on fait souvent des rappels au règlement intérieur, on rappelle le rôle exact de chacun, qui a le droit et qui n'a pas le droit de voter. Ce sont des sujets générateurs de débats et la CLI semble avoir un rôle constructif dans ce domaine.

Emmanuel KESSLER

Merci pour la qualité de ces informations

CONCLUSION ET CLOTURE DE LA CONFERENCE

Emmanuel KESSLER

Pour conclure cette journée, je vais demander à Jean Claude DELALONDE, président de l'ANCCLI et à André-Claude LACOSTE, président de l'ASN, de me rejoindre.

Monsieur DELALONDE, quels enseignements tirez-vous du débat ?

Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCCLI

L'objet de notre rencontre annuelle porte sur les interrogations des membres des CLI par rapport à ce qu'ils vivent au quotidien et à la loi de 2006, les CLI étant désormais en ordre de marche et comptant de nombreux nouveaux membres.

Les deux thématiques abordées montrent les inquiétudes des CLI par rapport à leurs responsabilités. Rien ne sera plus comme avant au niveau des CLI, même si on a une certaine habitude de la gouvernance locale de ces problèmes depuis 1981 : les responsabilités des CLI seront de plus en plus mises en avant, ainsi que la pertinence des interrogations et il y aura, beaucoup plus qu'auparavant, une nécessité de concertation entre l'exploitant, auquel j'associe aussi AREVA, et les autres structures, sous l'autorité de l'ASN, « gendarme » du fonctionnement des centrales nucléaires.

J'apprécie beaucoup que l'on arrive à s'écouter de plus en plus : on fait partie du paysage, les « pour » et les « contre » arrivent à se parler, on accepte le débat et les rappels à l'ordre, au règlement et on avance. C'est ce que je retiens de plus en plus de nos rencontres depuis quelques années, à travers les questions qui sont soulevées et les réponses, même lorsqu'elles ne font pas plaisir.

Nous sommes donc sur la bonne voie de ce qu'il y aura lieu de faire demain, alors qu'on évoque le prolongement de la durée de vie des centrales, ce qui fait naître des inquiétudes sur le vieillissement et la dangerosité. Cela se passe dans une ambiance tout à fait différente de celle qu'on pouvait imaginer il y a quelques années.

Emmanuel KESSLER

André-Claude LACOSTE, quelle est votre conclusion de cette journée ?

André-Claude LACOSTE, président de l'ASN

Tout d'abord, je partage tout à fait le sentiment exprimé par Jean-Claude DELALONDE : le nombre des CLI va croissant et le nombre de CLI à activité réduite décroît, ce qui est tout à fait positif. Les CLI embauchent ou se voient mettre à disposition des chargés de missions, ce qui leur permet d'être beaucoup plus actives et de travailler beaucoup plus, et il y a clairement un souci de montée en compétence.

Pour aller plus avant, il me semble qu'un effort collectif doit être accompli pour que le financement suive, c'est-à-dire, très largement, la possibilité de « brancher le tuyau » du financement des CLI en provenance de la taxe sur les installations nucléaires de base. C'est une tâche collective sur laquelle il ne faut pas hésiter à faire le lobbying nécessaire, toutes catégories confondues.

Le deuxième souci est apparu en début d'après midi : si on n'y prend pas garde, les CLI auront tendance à se focaliser sur le fait qu'elles ont besoin d'éléments pour travailler. Or, il ne faut pas qu'elles oublient leur deuxième mission qui est de diffuser à l'extérieur. Cela suppose de formater des messages susceptibles d'être entendus et, au sein même des CLI, le difficile respect des avis des minorités. Les CLI ne doivent pas manquer d'émettre des avis vers l'extérieur. C'est un de leurs rôles primordiaux.

Concernant cette journée, le fait d'avoir prévu un point consacré aux activités en cours et aux affaires d'actualité me semble bienvenu. C'est à vous de nous le dire, mais cela permet d'éclairer des points auxquels on n'a pas le temps de consacrer un développement spécifique, en montrant à quoi ressemble le « paysage ».

La table ronde sur l'urbanisation a montré que nous étions face à un sujet très difficile. Un maire, membre de CLI, me disait « vous avez mis les doigts dedans et vous n'arrivez pas à en sortir ». Il est clair que c'est un sujet redoutable, mais nécessaire.

Il faut l'aborder avec pragmatisme, en acceptant certaines réalités, mais en évitant d'accepter ce qui est contraire au bon sens. C'est un sujet sur lequel il est important que nous ayons une doctrine claire au niveau national et une capacité forte de concertation et de discussion au niveau local.

J'appelle à ce que soient pris les contacts nécessaires au niveau local, entre les CLI, les maires, les services de l'équipement, les préfetures et nos divisions territoriales. Il s'agit de faire preuve de bon sens et pas du tout d'agir comme des ayatollahs.

Concernant le démantèlement, j'ai trouvé la table ronde tout à fait intéressante.

Je retiens que c'est un sujet plus difficile qu'on ne le croit et qui exige une planification : quand on construit une installation, il faudrait veiller au fait qu'on aura à la déconstruire, ce qui suppose de prévoir dès le début le financement et d'avoir les idées claires sur ce qu'on veut faire.

J'ai été très frappé de ce qui a été dit sur la nécessité, dans le cas de Brennilis, de faire *in fine* une extraction du dossier global, pour qu'il soit compréhensible par ceux qui ont à le connaître. Il faut certainement faire du retour d'expérience et je pense que c'est un point sur lequel le rôle des CLI est très important.

J'aurai deux points de conclusion à propos de cette journée.

Vous avez un document permettant de faire l'évaluation de cette journée : remplissez-le.

Un point positif est évident : malgré les contraintes d'horaires, il y a eu un débat avec la salle. J'ai suffisamment vécu de conférences, où, faute de temps le contact avec la salle et la possibilité de poser des questions était totalement oublié, pour considérer que c'est tout à fait appréciable. Ceci est largement dû au talent de dictateur modéré de notre animateur, auquel je rends hommage.

Dernier point, je vous propose de perpétuer une bonne tradition : fixer la date de notre prochaine réunion le mercredi 14 décembre 2011.

Emmanuel KESSLER

Peut-être fera-t-il très beau le 14 décembre 2011 !

André-Claude LACOSTE

Je vous rappelle un mot très profond [de Pierre Dac] : « la prévision est difficile, surtout lorsqu'elle concerne l'avenir ! »

Emmanuel KESSLER

Merci beaucoup, André-Claude LACOSTE et Jean-Claude DELALONDE, et merci à tous.